

## TABLE DES MATIÈRES

<p><b>2 Remarques à l'intention du lecteur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 Utilisation de ce document</li> <li>2 Champ d'application de ce document</li> <li>3 Mise en garde sur les énoncés prospectifs</li> <li>3 Politique de communication</li> </ul> <p><b>4 Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>4 Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé) [KM1]</li> <li>5 Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution) [KM2]</li> <li>6 Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) [OV1]</li> <li>7 Actifs pondérés en fonction des risques (APR)</li> <li>9 Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité</li> <li>10 Évolution des actifs pondérés en fonction des risques</li> <li>11 Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque [CMS1]</li> <li>12 Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs [CMS2]</li> </ul> <p><b>13 Composition des fonds propres et TLAC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>13 Composition des fonds propres réglementaires [CC1]</li> <li>16 Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires</li> <li>17 Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan [CC2]</li> <li>19 Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles [CCA]</li> <li>26 Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution [TLAC1])</li> <li>27 Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique [TLAC3]</li> </ul>	<p><b>29 Liens entre les états financiers et les exposition réglementaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>29 Différences entre les périmètres de consolidation comptable réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires [L11]</li> <li>31 Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers [L12]</li> </ul> <p><b>32 Risque de crédit</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>32 Qualité de crédit des actifs [CR1]</li> <li>33 Variations des stocks de prêts et de titres de dettes en défaut [CR2]</li> <li>34 Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) [CR3]</li> <li>36 Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM) [CR4]</li> <li>39 Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques [CR5]</li> <li>AIRB - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CR6]</li> <li>44 • Clientèle non détail</li> <li>49 • Clientèle de détail</li> <li>54 FIRB - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CR6]</li> <li>59 États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB [CR8]</li> <li>60 Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions</li> <li>63 Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité</li> <li>65 Expositions au risque de crédit selon l'approche des notations internes - Contrôles ex post : paramètres réels et estimatifs</li> </ul>	<p><b>66 Risque de contrepartie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>66 Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche [CCR1]</li> <li>68 Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques [CCR3]</li> <li>71 AIRB - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CCR4]</li> <li>74 FIRB - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CCR4]</li> <li>77 Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie [CCR5]</li> <li>78 Expositions sur dérivés de crédit [CCR6]</li> <li>78 Expositions sur les contreparties centrales [CCR8]</li> </ul> <p><b>79 Titrisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>79 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire [SEC1]</li> <li>81 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) [SEC4]</li> </ul> <p><b>83 Mesures de contrôle macroprudentiel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>83 Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique [CCyB1]</li> </ul> <p><b>85 Ratio de levier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>85 Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier [LR1]</li> <li>86 Déclaration commune du ratio de levier [LR2]</li> </ul> <p><b>87 Autres informations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>87 Exigences de communication au titre du troisième pilier</li> <li>90 Abréviations</li> <li>91 Glossaire</li> </ul>
--	--	--

## REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

### UTILISATION DE CE DOCUMENT

Le Rapport au titre du troisième pilier (ce document) vise à soutenir la transparence et la communication des informations complémentaires inhérentes à la gestion du capital et des risques du Mouvement Desjardins (Mouvement) et à permettre aux différents intervenants du marché financier d'en apprécier le profil de risque et la performance financière. L'information présentée dans ce document n'a pas été auditée.

Ce document doit être utilisé en tant que complément aux rapports financiers intermédiaires et au rapport annuel. Ces rapports, qui comprennent les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins, sont disponibles sur son site Web, à l'adresse Desjardins.com, et sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). Ce document doit également être utilisé en complément du document Informations financières complémentaires du Mouvement, également disponible sur son site Web.

Certaines informations pertinentes au troisième pilier sont divulguées dans le cadre de ces documents. Un tableau de référence intitulé « Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts » est présenté sous chacune des exigences réglementaires lorsqu'applicable. Ce dernier fait état des exigences du troisième pilier qui ne sont pas directement traitées dans le cadre de ce document et redirige vers les sections appropriées des documents distincts.

Les informations divulguées au niveau de ce rapport sont préparées conformément aux lignes directrices publiées par l'Autorité des marchés financiers (AMF ou Autorité) :

- La *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*;
- La *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes*;
- La *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. Cette dernière a été mise à jour et tient compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ces lignes directrices sont disponibles sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse <https://lautorite.qc.ca>. Les exigences du Comité de Bâle, desquelles les lignes directrices de l'AMF découlent, se retrouvent à l'adresse <https://www.bis.org>.

À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

### CHAMP D'APPLICATION DE CE DOCUMENT

Ce document présente des informations financières du Mouvement Desjardins, qui regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. La composition du périmètre de consolidation comptable du Mouvement est présentée dans la section « Périmètre du Groupe » de la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » de ses états financiers combinés annuels.

Quant aux informations sur le capital et les risques présentées dans ce document, elles sont principalement établies selon son périmètre réglementaire en vertu de l'Accord de Bâle III. Ce dernier diffère du périmètre comptable du fait que les participations dans les filiales d'assurance sont exclues de celui-ci par voie de déduction du capital. L'information provient d'une combinaison de données d'origine comptable et réglementaire. De plus, les données relatives au capital et aux risques sont présentées afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans les recommandations du document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks* du 29 octobre 2012.

## MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

---

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ses résultats et sa situation financière, ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs mentionnés dans le rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

## POLITIQUE DE COMMUNICATION

---

Le Mouvement Desjardins détient une politique de divulgation de l'information financière importante (politique), approuvée par le conseil d'administration et définissant les processus de contrôle et procédures internes à cet effet.

Les principaux éléments de la politique s'appliquent aux documents financiers importants du Mouvement et de ses émetteurs assujettis de même qu'aux documents qui sont déposés auprès des autorités réglementaires. Entre autres, la politique énonce les principes directeurs de communication applicables à ces documents, y compris l'information au titre du troisième pilier, l'existence et le maintien d'un processus de contrôle et de validation de l'information financière importante et la responsabilité du conseil d'administration et de la haute direction envers la mise en place et la garantie de la structure de contrôle interne efficace pour la communication d'information importante.

## APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES, DES INDICATEURS PRUDENTIELS CLÉS ET DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

**Tableau KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)**

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e
	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023
<b>Fonds propres disponibles</b>					
1 Fonds propres de la catégorie 1A	29 912	28 678	28 566	28 332	27 890
2 Fonds propres de la catégorie 1	29 912	28 678	28 566	28 332	27 890
3 Total des fonds propres	31 277	30 745	30 577	30 339	30 075
<b>Actifs pondérés en fonction des risques</b>					
4 Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	142 266	140 481	137 135	135 499	140 232
4a Total des actifs pondérés en fonction des risques (pré-plancher)	142 266	140 481	137 135	135 499	140 232
<b>Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR</b>					
5 Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	21,0 %	20,4 %	20,8 %	20,9 %	19,9 %
5b Ratio de fonds propres de la catégorie 1A (pré-plancher)	21,0 %	20,4 %	20,8 %	20,9 %	19,9 %
6 Ratio de fonds propres de la catégorie 1	21,0 %	20,4 %	20,8 %	20,9 %	19,9 %
6b Ratio de fonds propres de la catégorie 1 (pré-plancher)	21,0 %	20,4 %	20,8 %	20,9 %	19,9 %
7 Ratio des fonds propres totaux	22,0 %	21,9 %	22,3 %	22,4 %	21,4 %
7b Ratio des fonds propres totaux (pré-plancher)	22,0 %	21,9 %	22,3 %	22,4 %	21,4 %
<b>Exigences supplémentaires de la catégorie 1A en pourcentage des APR</b>					
8 Exigence de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
9 Exigence contracyclique	— %	— %	— %	— %	— %
10 Exigences supplémentaires IFIS-i	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
11 Total des exigences de réserve spécifique de la catégorie 1A (lignes 8+9+10)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
12 Fonds propres de la catégorie 1A disponibles après satisfaction des exigences minimales	14,0 %	13,9 %	14,3 %	14,4 %	13,4 %
<b>Ratio de levier Bâle III<sup>(1)</sup></b>					
13 Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	403 239	390 563	378 858	373 309	360 248
14 Ratio de levier de Bâle III (ligne 2 / ligne 13)	7,4 %	7,3 %	7,5 %	7,6 %	7,7 %
14b Ratio de levier de Bâle III (à l'exclusion de l'impact de toute exemption temporaire applicable des réserves de la banque centrale)	s.o.	s.o.	7,5 %	7,5 %	7,7 %
<b>Ratio de liquidité à court terme (LCR)</b>					
15 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	53 186	52 057	47 184	45 914	45 794
16 Total des sorties nettes de trésorerie	34 990	33 835	32 370	32 235	32 788
17 Ratio LCR	152 %	154 %	146 %	143 %	140 %
<b>Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)</b>					
18 Financement stable disponible total	250 371	245 597	239 268	238 257	236 249
19 Financement stable exigé total	200 037	197 362	193 340	190 390	186 049
20 Ratio NSFR	125 %	124 %	124 %	125 %	127 %

<sup>(1)</sup> Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux impacts de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier jusqu'au 3<sup>e</sup> trimestre 2023.

**Tableau KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution<sup>(1)</sup>)**

	a	b	c	d	e
(en millions de dollars)	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023
1 Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible <sup>(2)</sup>	<b>41 146</b>	40 137	39 823	39 003	40 203
2 APR totaux au niveau du groupe de résolution	<b>138 111</b>	136 311	133 060	131 342	137 189
3 Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	<b>29,8 %</b>	29,4 %	29,9 %	29,7 %	29,3 %
4 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution <sup>(3)</sup>	<b>396 480</b>	383 474	372 059	366 286	353 231
5 Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier <sup>(3)</sup> (ligne 1 / ligne 4)	<b>10,4 %</b>	10,5 %	10,7 %	10,6 %	11,4 %
6a L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	<b>oui</b>	oui	oui	oui	oui
6b L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	<b>non</b>	non	non	non	non
6c Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée.	<b>s. o.</b>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

<sup>(1)</sup> Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

<sup>(2)</sup> Émission de 2,8 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

<sup>(3)</sup> Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux impacts de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier jusqu'au 3<sup>e</sup> trimestre 2023.

Tableau OV1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)

	a					b		c	
	APR					Exigences minimales de fonds propres <sup>(1)</sup>			
(en millions de dollars)	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2024			
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie – CCR)	100 620	98 815	97 707	95 623	100 453	8 049			
2 dont : approche standard (AS)	27 741	26 799	25 732	25 698	25 227	2 219			
3 dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	10 634	9 959	9 834	8 928	8 571	850			
4 dont : approche par critère de classement prudentiel	—	—	—	—	—	—			
5 dont : approche fondée sur les notations internes « avancées » (AIRB)	62 245	62 057	62 141	60 997	66 655	4 980			
6 Risque de contrepartie <sup>(2)</sup>	3 722	3 275	3 315	3 280	2 895	297			
7 dont : approche standard pour le risque de contrepartie (AS-CCR)	2 596	2 421	2 595	2 758	2 506	207			
8 dont : MMI	—	—	—	—	—	—			
9 dont : autres CCR	1 126	854	720	522	389	90			
10 Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) <sup>(3)</sup>	2 430	3 233	2 241	2 737	3 405	195			
11 Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques et méthode des modèles internes au cours de la période transitoire linéaire de cinq ans	—	—	—	—	—	—			
12 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche par transparence	—	—	—	—	—	—			
13 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	—	—	—	—	—	—			
14 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche de repli	—	—	—	—	—	—			
15 Risque de règlement	—	—	—	—	—	—			
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	319	326	394	338	360	26			
17 dont : approche fondée sur les notations internes (NI)	—	—	—	—	—	—			
18 dont : approche prudentielle (AP) fondée sur les notations internes	—	—	—	—	—	—			
19 dont : approche standard (AS) / approche prudentielle simplifiée (APS)	319	326	394	338	360	26			
20 Risque de marché <sup>(3)</sup>	2 804	2 881	2 836	3 283	3 531	224			
21 dont : approche standard (AS)	2 804	314	263	369	385	224			
22 dont : approche fondée sur les méthodes internes (MMI)	—	2 567	2 573	2 914	3 146	—			
23 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	—	—	—	—	—	—			
24 Risque opérationnel	22 189	22 287	21 664	21 165	20 223	1 775			
25 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	10 182	9 664	8 978	9 073	9 365	815			
26 Plancher d'APR appliqué	72,5 %	72,5 %	72,5 %	72,5 %	72,5 %	— %			
27 Ajustement au moyen du plancher (avant application du plafond transitoire)	—	—	—	—	—	—			
28 Ajustement au moyen du plancher (après application du plafond transitoire)	—	—	—	—	—	—			
29 <b>Total (1 + 6 + 10 + 11 + 12 + 13 + 14 + 15 + 16 + 20 + 23 + 24 + 25 + 28)</b>	<b>142 266</b>	<b>140 481</b>	<b>137 135</b>	<b>135 499</b>	<b>140 232</b>	<b>11 381</b>			

<sup>(1)</sup> L'exigence minimale de fonds propres représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>(2)</sup> Les données du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle des trimestres subséquents.

<sup>(3)</sup> Les données présentées au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

**Actifs pondérés en fonction des risques (APR)**

Au 31 mars 2024

	Approche des notations internes		Approche standard		Total		Exigence de capital (2)	Taux de pondération moyen des risques
	Expositions (1)	APR	Expositions (1)	APR	Expositions (1)	APR		
(en millions de dollars)								
<b>Risque de crédit autre que le risque de contrepartie</b>								
Emprunteurs souverains	85 561	6 339	9 065	—	94 626	6 339	507	6,7 %
Organismes publics hors administration centrale	—	—	8 763	1 752	8 763	1 752	141	20,0 %
Institutions financières	7 020	2 059	3 596	1 170	10 616	3 229	258	30,4 %
Entreprises	36 300	20 632	14 647	13 661	50 947	34 293	2 743	67,3 %
Titrisation	—	—	26	319	26	319	26	1 250,0 %
Actions	—	—	766	887	766	887	71	115,7 %
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	10 178	5 729	258	195	10 436	5 924	474	56,8 %
Immobilier	169 391	27 755	4 996	3 452	174 387	31 207	2 497	17,9 %
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	21 187	5 939	1 712	1 305	22 899	7 244	579	31,6 %
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	15 323	4 426	98	74	15 421	4 500	360	29,2 %
<b>Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie</b>	<b>344 960</b>	<b>72 879</b>	<b>43 927</b>	<b>22 815</b>	<b>388 887</b>	<b>95 694</b>	<b>7 656</b>	<b>24,6 %</b>
<b>Risque de contrepartie</b>								
Emprunteurs souverains	4	—	—	—	4	—	—	1,6 %
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	— %
Institutions financières	5 449	1 705	15	7	5 464	1 712	137	31,3 %
Entreprises	4	4	737	718	741	722	57	97,4 %
Portefeuille de négociation	1 055	563	681	701	1 736	1 264	101	72,8 %
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) <sup>(3)</sup>	—	—	6 350	2 430	6 350	2 430	195	38,3 %
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	—	—	565	24	565	24	2	4,2 %
<b>Sous-total du risque de contrepartie</b>	<b>6 512</b>	<b>2 272</b>	<b>8 348</b>	<b>3 880</b>	<b>14 860</b>	<b>6 152</b>	<b>492</b>	<b>41,4 %</b>
Autres actifs <sup>(4)</sup>	—	—	—	—	24 809	15 427	1 234	62,2 %
<b>Total du risque de crédit</b>	<b>351 472</b>	<b>75 151</b>	<b>52 275</b>	<b>26 695</b>	<b>428 556</b>	<b>117 273</b>	<b>9 382</b>	<b>27,4 %</b>
<b>Risque de marché<sup>(3)</sup></b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2 804</b>	<b>—</b>	<b>2 804</b>	<b>224</b>	<b>— %</b>
<b>Risque opérationnel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>22 189</b>	<b>—</b>	<b>22 189</b>	<b>1 775</b>	<b>— %</b>
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	<b>351 472</b>	<b>75 151</b>	<b>52 275</b>	<b>51 688</b>	<b>428 556</b>	<b>142 266</b>	<b>11 381</b>	<b>33,2 %</b>

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

**Actifs pondérés en fonction des risques (APR) (suite)**

(en millions de dollars)	Actifs pondérés en fonction des risques			
	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023
<b>Risque de crédit autre que le risque de contrepartie</b>				
Emprunteurs souverains	6 934	6 846	7 174	9 059
Organismes publics hors administration centrale	1 715	1 705	1 638	1 656
Institutions financières	3 050	3 029	3 048	3 374
Entreprises	32 702	31 451	29 803	30 515
Titrisation	326	394	338	360
Actions	843	871	843	757
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	5 420	5 397	5 794	4 519
Immobilier	31 042	31 119	29 918	33 377
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	7 655	7 457	7 410	7 226
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	4 379	4 612	4 338	4 467
<b>Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie</b>	<b>94 066</b>	<b>92 881</b>	<b>90 304</b>	<b>95 310</b>
<b>Risque de contrepartie</b>				
Emprunteurs souverains	—	—	—	—
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—
Institutions financières	1 251	1 884	1 962	1 515
Entreprises	535	252	259	330
Portefeuille de négociation	1 473	1 157	1 036	1 021
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) <sup>(3)</sup>	3 233	2 241	2 737	3 405
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	16	22	23	29
<b>Sous-total du risque de contrepartie</b>	<b>6 508</b>	<b>5 556</b>	<b>6 017</b>	<b>6 300</b>
Autres actifs <sup>(4)</sup>	14 739	14 198	14 730	14 868
<b>Total du risque de crédit</b>	<b>115 313</b>	<b>112 635</b>	<b>111 051</b>	<b>116 478</b>
<b>Risque de marché<sup>(3)</sup></b>	<b>2 881</b>	<b>2 836</b>	<b>3 283</b>	<b>3 531</b>
<b>Risque opérationnel</b>	<b>22 287</b>	<b>21 664</b>	<b>21 165</b>	<b>20 223</b>
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	<b>140 481</b>	<b>137 135</b>	<b>135 499</b>	<b>140 232</b>

<sup>(1)</sup> Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

<sup>(2)</sup> L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>(3)</sup> Les données présentées au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

<sup>(4)</sup> Cette rubrique comprend, entre autres, la part des investissements en-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie), qui est pondérée à 250 %. Par ailleurs, cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

**Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité**

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023
<b>Attribués aux secteurs d'activité</b>					
Particuliers et Entreprises	114 038	109 811	108 266	104 831	108 647
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	5 900	4 097	3 981	3 799	3 568
Assurance de dommages	4 303	5 378	5 430	5 484	5 126
Autres	18 025	21 195	19 458	21 385	22 891
Non attribués	—	—	—	—	—
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	<b>142 266</b>	<b>140 481</b>	<b>137 135</b>	<b>135 499</b>	<b>140 232</b>

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le														
	31 mars 2024			31 décembre 2023			30 septembre 2023			30 juin 2023			31 mars 2023		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total
<b>Risque de crédit</b>															
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	108 805	6 508	115 313	107 079	5 556	112 635	105 034	6 017	111 051	110 178	6 300	116 478	113 092	5 691	118 783
Taille du portefeuille <sup>(2)</sup>	3 153	749	3 902	1 822	1 203	3 025	1 113	1	1 114	2 329	(492)	1 837	3 327	1 253	4 580
Qualité du portefeuille <sup>(3)</sup>	(1 663)	(342)	(2 005)	864	(232)	632	765	(479)	286	1 712	180	1 892	(776)	446	(330)
Mise à jour des modèles <sup>(4)</sup>	323	—	323	—	—	—	—	—	—	—	—	—	615	2	617
Méthodes et politiques <sup>(5)</sup>	199	(786)	(587)	(638)	—	(638)	(131)	—	(131)	(8 965)	42	(8 923)	(6 063)	(1 092)	(7 155)
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	304	23	327	(322)	(19)	(341)	298	17	315	(220)	(13)	(233)	(17)	—	(17)
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	2 316	(356)	1 960	1 726	952	2 678	2 045	(461)	1 584	(5 144)	(283)	(5 427)	(2 914)	609	(2 305)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	111 121	6 152	117 273	108 805	6 508	115 313	107 079	5 556	112 635	105 034	6 017	111 051	110 178	6 300	116 478

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le									
	31 mars 2024		31 décembre 2023		30 septembre 2023		30 juin 2023		31 mars 2023	
	<b>Risque de marché</b>									
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période		2 881		2 836		3 283		3 531		3 959
Variation des niveaux de risque <sup>(6)</sup>		646		45		(447)		(248)		(428)
Mise à jour des modèles <sup>(4)</sup>		—		—		—		—		—
Méthodes et politiques <sup>(5)</sup>		(723)		—		—		—		—
Acquisitions et cessions		—		—		—		—		—
Variation des taux de change		—		—		—		—		—
Autres		—		—		—		—		—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques		(77)		45		(447)		(248)		(428)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période		2 804		2 881		2 836		3 283		3 531
<b>Risque opérationnel</b>										
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période		22 287		21 664		21 165		20 223		15 114
Revenus générés		(98)		623		499		942		27
Méthodes et politiques <sup>(5)</sup>		—		—		—		—		5 082
Acquisitions et cessions		—		—		—		—		—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques		(98)		623		499		942		5 109
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période		22 189		22 287		21 664		21 165		20 223
<b>Ajustement en fonction du plancher d'APR</b>										
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période		—		—		—		—		1 455
Taille du portefeuille <sup>(2)</sup>		—		—		—		—		—
Qualité du portefeuille <sup>(3)</sup>		—		—		—		—		—
Mise à jour des modèles <sup>(4)</sup>		—		—		—		—		—
Méthodes et politiques <sup>(5)</sup>		—		—		—		—		(1 455)
Acquisitions et cessions		—		—		—		—		—
Variation des taux de change		—		—		—		—		—
Autres		—		—		—		—		—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques		—		—		—		—		(1 455)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période		—		—		—		—		—

<sup>(1)</sup> Les données présentées au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

<sup>(2)</sup> Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

<sup>(3)</sup> Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

<sup>(4)</sup> Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

<sup>(5)</sup> Concerne les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

<sup>(6)</sup> Concerne la variation due aux changements dans les positions et à la volatilité du marché.

**Tableau CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque**

		a	b	c	d	a	b	c	d
		Au 31 mars 2024				Au 31 décembre 2023			
		APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)									
<b>Type de risque</b>									
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	72 879	27 741	100 620	156 170	72 016	26 799	98 815	148 947
2	Risque de contrepartie	2 273	1 449	3 722	3 347	2 070	1 205	3 275	3 107
3	Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) <sup>(1)</sup>		2 430	2 430	2 430		3 233	3 233	3 233
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	—	319	319	319	—	326	326	326
5	Risque de marché <sup>(1)</sup>	—	2 804	2 804	2 804	2 567	314	2 881	5 128
6	Risque opérationnel		22 189	22 189	22 189		22 287	22 287	22 287
7	APR résiduels		10 182	10 182	10 239		9 664	9 664	9 718
8	<b>Total</b>	<b>75 152</b>	<b>67 114</b>	<b>142 266</b>	<b>197 498</b>	<b>76 653</b>	<b>63 828</b>	<b>140 481</b>	<b>192 746</b>

<sup>(1)</sup> Les données présentées au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

**Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs**

	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 31 mars 2024				Au 31 décembre 2023			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)								
<b>Classes d'actifs</b>								
1 Emprunteurs souverains	6 339	1 786	8 125	1 793	6 934	1 747	8 681	1 767
Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	32	1 786	1 818	1 786	29	1 747	1 776	1 760
2 Institutions de dépôts et banques	2 059	1 170	3 229	3 916	1 775	1 275	3 050	4 425
Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Actions	—	887	887	5 601	—	843	843	1 071
4 Créances achetées	—	25	25	25	—	22	22	22
5 Entreprises	33 910	11 756	45 666	71 973	33 119	11 554	44 673	69 877
Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	8 575	—	8 575	11 156	8 184	—	8 184	10 749
Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	25 335	—	25 335	49 073	24 935	—	24 935	47 576
6 Portefeuilles de détail réglementaires	30 571	2 279	32 850	63 024	30 188	2 350	32 538	62 777
Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	5 386	74	5 460	8 036	5 291	69	5 360	8 055
Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	11 743	1 619	13 362	16 256	11 476	1 698	13 174	16 122
Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	13 442	586	14 028	38 732	13 421	583	14 004	38 600
7 Financement spécialisé	—	4 593	4 593	4 593	—	3 933	3 933	3 933
Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Autres	—	5 245	5 245	5 245	—	5 075	5 075	5 075
9 <b>Total</b>	<b>72 879</b>	<b>27 741</b>	<b>100 620</b>	<b>156 170</b>	<b>72 016</b>	<b>26 799</b>	<b>98 815</b>	<b>148 947</b>

## COMPOSITION DES FONDS PROPRES ET TLAC

**Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires**

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2024	Références au tableau CC2	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023
<b>Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés : instruments et réserves</b>						
1 Instruments de fonds propres de la catégorie 1A éligibles directement émis (et leur équivalent)	4 889	A + B	4 889	4 889	4 889	4 889
2 Réserves admissibles et excédents non répartis	30 398	C + D	29 362	29 576	29 034	28 783
3 Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	(963)	E	(708)	(2 142)	(1 855)	(1 335)
4 Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés du capital réglementaire de catégorie 1A	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
5 Instruments de fonds propres de la catégorie 1A émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1A)	—		—	—	—	—
<b>6 Instruments de fonds propres de la catégorie 1A avant ajustements réglementaires</b>	<b>34 324</b>		<b>33 543</b>	<b>32 323</b>	<b>32 068</b>	<b>32 337</b>
<b>Fonds propres de catégorie 1A et assimilés : Ajustements réglementaires</b>						
7 Ajustements de valorisation prudentiels <sup>(1)</sup>	17	Note	16	—	—	—
7a Prêts hypothécaires inversés	—		—	—	—	—
7b Expositions sur contreparties centrales non admissibles	—		—	—	—	—
7c Seuils d'importance relative sur protection de crédit	—		—	—	—	—
7d Absence de paiement contre livraison pour les transactions ne faisant pas appel à un système de livraison contre paiement	—		—	—	—	—
8 Goodwill (nets du passif d'impôt différé correspondant)	559	F + G	559	561	560	560
9 Actifs incorporels autres que les charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires et les logiciels (déduction faite des passifs d'impôt différé admissibles)	976	H + I	985	994	990	897
10 Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôts différés admissibles)	251	J + K	277	173	187	199
11 Réserve de couverture des flux de trésorerie	(558)	L	(280)	(1 116)	(937)	(534)
12 Déficit de provisions pour pertes attendues <sup>(1)</sup>	226	Note	218	256	215	111
13 Gain sur vente de produits de la titrisation	—		—	—	—	—
14 Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité	20	M	3	28	13	15
15 Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt différé admissibles)	93	N + O	2	382	324	438
16 Participation détenue dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1A (si aucune consolidation n'est effectuée)	—		—	—	—	—
17 Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A	179	B	184	140	121	120
18 Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres, déduction faite des positions courtes éligibles (montant excédant 10 % des fonds propres de l'entité)	39	X	—	—	—	—
19 Participations significatives de l'« entité » aux fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes éligibles (montant excédant 10 % des fonds propres de l'entité) <sup>(2)</sup>	4 302	P + Q	2 379	1 841	1 776	2 172
20 Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	—		—	—	—	—
21 Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant excédant le seuil de 10 %, net du passif d'impôt différé correspondant)	—		—	—	—	—
22 Montant excédant le seuil de 15 %	—		—	—	—	—
23 dont : participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	—		—	—	—	—
24 dont : charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires	—		—	—	—	—
25 dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	—		—	—	—	—
26 Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 1A <sup>(2)(3)</sup>	(1 811)	Note	407	381	368	348
27 Ajustements réglementaires appliqués aux instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés en raison de l'insuffisance des fonds propres de la catégorie 1B et des fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	119	R	115	117	119	121
<b>28 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de la catégorie 1A et assimilés</b>	<b>4 412</b>		<b>4 865</b>	<b>3 757</b>	<b>3 736</b>	<b>4 447</b>
<b>29 Total des fonds propres de la catégorie 1A et assimilés</b>	<b>29 912</b>		<b>28 678</b>	<b>28 566</b>	<b>28 332</b>	<b>27 890</b>

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 15.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2024	Références au tableau CC2	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023
<b>Fonds propres de la catégorie 1B : instruments</b>						
30 Instruments de fonds propres de la catégorie 1B admissibles directement émis	—		—	—	—	—
31 dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	—		—	—	—	—
32 dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	—		—	—	—	—
33 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de la catégorie 1B	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
34 Fonds propres de la catégorie 1B (et instruments de la catégorie 1A non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1B)	—		—	—	—	—
35 dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
<b>Fonds propres de la catégorie 1B avant ajustements réglementaires</b>	—		—	—	—	—
<b>Fonds propres de la catégorie 1B : ajustements réglementaires</b>						
37 Participation dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
38 Participations croisées dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
39 Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs instruments de fonds propres de la catégorie 1A émis par l'entité (montant excédant le seuil de 10 %)	6	X	—	—	—	—
40 Participations significatives aux fonds propres de banques, entités d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire	113	R	115	117	119	121
41 Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 1	(119)	R	(115)	(117)	(119)	(121)
42 Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	—		—	—	—	—
<b>43 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B</b>	—		—	—	—	—
<b>44 Total fonds propres de la catégorie 1B</b>	—		—	—	—	—
<b>45 Total fonds propres de la catégorie 1 (1A + 1B)</b>	<b>29 912</b>		<b>28 678</b>	<b>28 566</b>	<b>28 332</b>	<b>27 890</b>
<b>Fonds propres de la catégorie 2 : instruments et provisions</b>						
46 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 admissibles directement émis	2 968	S + T	2 981	2 904	2 938	2 958
47 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de la catégorie 2	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
48 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégories 1A et 1B non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 2)	—		—	—	—	—
49 dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
50 Provisions	83	U	62	83	45	53
<b>51 Fonds propres de la catégorie 2 avant ajustements réglementaires</b>	<b>3 051</b>		<b>3 043</b>	<b>2 987</b>	<b>2 983</b>	<b>3 011</b>
<b>Fonds propres de la catégorie 2 : ajustements réglementaires</b>						
52 Participations dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 2	—		—	—	—	—
53 Participations croisées dans des fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC	—		—	—	—	—
54 Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 1A émis (montant excédant le seuil de 10 %)	710	X	—	—	—	—
55 Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)	976	V + W	976	976	976	826
56 Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 2	—		—	—	—	—
<b>57 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2</b>	<b>1 686</b>		<b>976</b>	<b>976</b>	<b>976</b>	<b>826</b>
<b>58 Total de fonds propres de la catégorie 2</b>	<b>1 365</b>		<b>2 067</b>	<b>2 011</b>	<b>2 007</b>	<b>2 185</b>
<b>59 Total des fonds propres (1A + 1B et 2)</b>	<b>31 277</b>		<b>30 745</b>	<b>30 577</b>	<b>30 339</b>	<b>30 075</b>
<b>60 Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	<b>142 266</b>		<b>140 481</b>	<b>137 135</b>	<b>135 499</b>	<b>140 232</b>

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 15.

**Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)**

(en millions de dollars)		Au 31 mars 2024	Références au tableau CC2	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023
<b>Ratios et coussins de fonds propres</b>							
61	Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	21,0 %		20,4 %	20,8 %	20,9 %	19,9 %
62	Fonds propres de la catégorie 1 (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	21,0 %		20,4 %	20,8 %	20,9 %	19,9 %
63	Total des fonds propres (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	22,0 %		21,9 %	22,3 %	22,4 %	21,4 %
64	Coussin spécifique à l'entité (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	3,5 %		3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
65	dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %		2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
66	dont : coussin contracyclique spécifique à l'entité	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
67	dont : exigence de capacité accrue d'absorption des pertes	1,0 %		1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
68	Fonds propres de la catégorie 1A (en % des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres	14,0 %		13,9 %	14,3 %	14,4 %	13,4 %
<b>Minima nationaux</b>							
69	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A	8,0 %		8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
70	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1	9,5 %		9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
71	Ratio minimal de fonds propres totaux	11,5 %		11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)</b>							
72	Participations non significatives dans les fonds propres et autres passifs TLAC d'autres entités financières	3 437	X	2 635	2 713	2 516	2 214
73	Participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	3 433	Y	3 117	3 052	3 023	3 018
74	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (nettes du passif d'impôt différé correspondant)	—		—	—	—	—
75	Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (net du passif d'impôt différé correspondant)	638	Z	747	537	604	722
<b>Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2</b>							
76	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	83		62	83	45	53
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard	83		62	83	45	53
78	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond)	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche notations internes	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

(1) Éléments considérés dans les fonds propres réglementaires seulement.

(2) Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement. Il s'agit d'une nouvelle exigence de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

(3) Inclut les placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli, déduits des fonds propres de la catégorie 1A.

**Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires**

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023
<b>Fonds propres de la catégorie 1A</b>					
<b>Solde au début de la période</b>	<b>28 678</b>	28 566	28 332	27 890	28 156
Croissance des réserves et des excédents non répartis	<b>1 036</b>	(214)	542	251	(123)
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	<b>(255)</b>	1 434	(287)	(520)	819
Dédutions <sup>(1)</sup>	<b>453</b>	(1 108)	(21)	711	(962)
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>29 912</b>	28 678	28 566	28 332	27 890
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1<sup>(2)</sup></b>	<b>29 912</b>	28 678	28 566	28 332	27 890
Fonds propres de la catégorie 2					
<b>Solde au début de la période</b>	<b>2 067</b>	2 011	2 007	2 185	2 289
Instruments admissibles	<b>(13)</b>	77	(34)	(20)	4
Portion admissible de la provision pour perte de crédit	<b>21</b>	(21)	38	(8)	(108)
Dédutions	<b>(710)</b>	—	—	(150)	—
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>1 365</b>	2 067	2 011	2 007	2 185
<b>Total des fonds propres</b>	<b>31 277</b>	30 745	30 577	30 339	30 075

<sup>(1)</sup> Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement. Il s'agit d'une nouvelle exigence de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

<sup>(2)</sup> Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

**Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan**

Au 31 mars 2024

(en millions de dollars)	Bilan selon les états financiers combinés	Éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire <sup>(1)</sup>	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Références au tableau CC1
<b>Actif</b>					
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	8 158	1 734	6 424		
<b>Valeurs mobilières</b>	90 340	32 978	57 362		
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				3 437	X
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres				755	X
Autres valeurs mobilières				53 170	
<b>Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente</b>	17 714	(1 606)	19 320		
<b>Prêts</b>	270 233	2 024	268 209		
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions financières de la catégorie 2				126	V
Autres prêts				268 083	
<b>Provision pour pertes de crédit</b>	(1 221)	—	(1 221)		
Portion admissible comprise dans les fonds propres de la catégorie 2				(83)	U
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1 138)	
<b>Actif net des fonds distincts</b>	26 131	26 131	—		
<b>Autres actifs</b>					
Instruments financiers dérivés	6 123	81	6 042		
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	5 937	208	5 729		
Actifs des contrats de réassurance	1 692	1 692	—		
Actifs au titre de droits d'utilisation	462	(295)	757		
Immeubles de placement	975	967	8		
Immobilisations corporelles	1 530	434	1 096		
Goodwill	563	526	37		F
Immobilisations incorporelles	1 184	712	472		H
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	175	64	111		N
Actifs d'impôt différé	1 316	156	1 160		
Actifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires				433	J
Passifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires				(182)	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires et n'excédant pas les seuils réglementaires				638	Z
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(208)	I
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(4)	G
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets au titre des régimes à prestations définies				(18)	O
Autres éléments d'actifs d'impôt différé				501	
<b>Autres</b>					
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 244	(6 533)	7 777		
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A				207	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				3 433	Y
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A <sup>(2)</sup>				4 095	Q
Participations significatives dans les fonds propres de catégorie 1B d'autres institutions financières				113	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières de la catégorie 2				850	W
Autres ajustements liés aux participations <sup>(2)</sup>				(921)	
Autres éléments	3 263	(53)	3 316		
<b>Total de l'actif</b>	<b>435 819</b>	<b>59 220</b>	<b>376 599</b>		

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

**Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan (suite)**

Au 31 mars 2024

(en millions de dollars)	Bilan selon les états financiers combinés	Éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire <sup>(1)</sup>	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Références au tableau CC1
<b>Passif</b>					
<b>Dépôts</b>	281 189	(1 364)	282 553		
<b>Passifs des contrats d'assurance</b>	32 618	32 618	—		
<b>Autres passifs</b>					
Acceptations	—	—	—		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	12 256	73	12 183		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	17 954	425	17 529		
Instruments financiers dérivés	6 481	290	6 191		
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	13 392	325	13 067		
Obligations locatives	539	(320)	859		
Passifs des contrats de réassurance	37	37	—		
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	22 536	22 536	—		
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	716	167	549		
Passifs d'impôt différé	270	189	81		
Autres	9 720	3 246	6 474		
Obligations subordonnées	2 942	—	2 942		
Obligations subordonnées incluses dans le calcul des fonds propres de la catégorie 2				2 943	S
<b>Total du passif</b>	<b>400 650</b>	<b>58 222</b>	<b>342 428</b>		
<b>Capitaux propres</b>					
<b>Capital social</b>	4 736	—	4 736		
Parts de qualification				25	T
Parts de capital de la Fédération				4 710	A
Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A				179	B
Parts exclues du calcul des fonds propres réglementaires				(178)	
<b>Excédents non répartis</b>	3 677	73	3 604		C
Gains (pertes) attribuables à des variations de juste valeur des passifs financiers à l'égard du risque de crédit de l'entité				20	M
Autres excédents non répartis				3 584	
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>	(963)	—	(963)		E
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				(558)	L
Gains (pertes) sur instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				(405)	
Autres					
<b>Réserves</b>	26 794	—	26 794		D
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	925	925	—		
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>35 169</b>	<b>998</b>	<b>34 171</b>		
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>435 819</b>	<b>59 220</b>	<b>376 599</b>		

<sup>(1)</sup> Comprennent les filiales d'assurance, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. Une description de leurs activités se retrouve dans le rapport annuel 2023 du Mouvement Desjardins à la section 2.3 du rapport de gestion.

<sup>(2)</sup> Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement. Il s'agit d'une nouvelle exigence de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles**

Au 31 mars 2024

Caractéristiques	Parts de qualification	Parts de qualification	Parts de capital F
1 Émetteur	Caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	s. o.	s. o.	s. o.
3 Droit régissant l'instrument	Québec	Québec	Québec
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
5 Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Parts de qualification	Parts de qualification	Parts de capital
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	26 265 \$	100 \$	4 889 464 \$
9 Valeur nominale de l'instrument	5 \$	5 \$	10 \$
10 Rubrique comptable	Fonds propres	Fonds propres	Fonds propres
11 Date initiale d'émission	s. o.	s. o.	s. o.
12 Perpétuel ou daté	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel
13 Date d'échéance initiale	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	s. o.	s. o.	Variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	s. o.	s. o.	4,25 % annuel
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	s. o.	s. o.	Oui
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	s. o.	s. o.	Entièrement discrétionnaire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	s. o.	s. o.	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	s. o.	s. o.	Non cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination			
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec <sup>(1)</sup>	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec <sup>(1)</sup>	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec <sup>(1)</sup>
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 25.

**Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)**

Au 31 mars 2024

Caractéristiques	Billets subordonnés FPUNV	Billets subordonnés FPUNV	Billets subordonnés FPUNV
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WDW1 ISIN : CA31430WDW16	CUSIP : 31430WGC2 ISIN : CA31430WGC25	CUSIP : 31430WRG1 ISIN : CA31430WRG10
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
5 Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Billets subordonnés	Billets subordonnés	Billets subordonnés
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	976 407 \$	998 489 \$	966 837 \$
9 Valeur nominale de l'instrument	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	26 mai 2020	28 mai 2021	23 août 2022
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	26 mai 2030	28 mai 2031	23 août 2032
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui	Oui	Oui
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	À partir du 26 mai 2025, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À partir du 28 mai 2026, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À partir du 23 août 2027, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	À n'importe quelle date après le 26 mai 2025, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À n'importe quelle date après le 28 mai 2026, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À n'importe quelle date après le 23 août 2027, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	2,856 % par année jusqu'au 26 mai 2025 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux des acceptations bancaires à 3 mois, majoré de 2,11 %	1,992 % par année jusqu'au 28 mai 2026 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux des acceptations bancaires à 3 mois, majoré de 0,60 %	5,035 % par année jusqu'au 23 août 2027 (exclusivement). Après cette date, au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 2,29 %
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Convertible	Convertible	Convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	Voir Note <sup>(2)</sup>	Voir Note <sup>(2)</sup>	Voir Note <sup>(2)</sup>
25 Si convertible, en totalité ou en partie	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité
26 Si convertible, taux de conversion	Voir Note <sup>(3)</sup>	Voir Note <sup>(3)</sup>	Voir Note <sup>(3)</sup>
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination			
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Créanciers seniors incluant les déposants	Créanciers seniors incluant les déposants	Créanciers seniors incluant les déposants
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 25.

**Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)**

Au 31 mars 2024

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WFL3 ISIN : CA31430WFL33	CUSIP : 31430WHX5 ISIN : CA31430WHX52	CUSIP : 31430WPB4 ISIN : CA31430WPB41
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument	1 000 000 000 \$	500 000 000 \$	1 000 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	21 janvier 2021	10 septembre 2021	19 mai 2022
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	21 janvier 2026	10 septembre 2026	19 mai 2027
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,093 % par année	1,587 % par année	4,407 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 25.

**Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)**

Au 31 mars 2024

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31429KAG8 / 31429LAG6 ISIN : US31429KAG85 / US31429LAG68	CUSIP : 31429KAH6 / 31429LAH4 ISIN : US31429KAH68 / US31429LAH42	CUSIP : 31430WTH7 ISIN : CA31430WTH74
3 Droit régissant l'instrument	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	Contractuel	Contractuel	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument	750 000 000 US\$	500 000 000 US\$	1 000 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	23 août 2022	23 août 2022	16 novembre 2022
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	23 août 2025	23 août 2027	1 octobre 2025
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	4,400 % par année	4,550 % par année	5,2 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 25.

**Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)**

Au 31 mars 2024

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31429KAJ2 / 31429LAJ0 ISIN : US31429KAJ25 / US31429LAJ08	CUSIP : 31429KAK9 / 31429LAK7 ISIN : US31429KAK97 / US31429LAK70	Common Code : 261363054 ISIN : XS2613630545
3 Droit régissant l'instrument	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	Contractuel	Contractuel	s.o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument	600 000 000 US\$	750 000 000 US\$	34 300 000 000 JPY
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	23 janvier 2023	14 mars 2023	24 avril 2023
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	23 janvier 2026	14 mars 2028	24 avril 2028
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	5,278 % par année jusqu'au 23 janvier 2025 (exclusivement). Après cette date, au taux SOFR composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 1,094%	5,70 % par année	1,00 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 25.

**Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)**

Au 31 mars 2024

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC	Billet de premier rang TLAC
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WZM9 ISIN : CA31430WZM95	CUSIP : 31430WF90 ISIN : CA31430WF908	Common Code : 274265973 ISIN : XS2742659738
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument	500 000 000 \$	1 250 000 000 \$	1 000 000 000 €
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	16 août 2023	17 novembre 2023	17 janvier 2024
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	16 août 2028	17 novembre 2028	17 janvier 2026
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Oui <sup>(4)</sup>	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	5,475 % par année	5,467 % par année	EURIBOR 3 mois + 55 pbb
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 25.

**Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)**

Au 31 mars 2024

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31429KAL7 / 31429LAL5 ISIN : US31429KAL70 / US31429LAL53
3 Droit régissant l'instrument	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	Contractuel
Traitement réglementaire :	
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument	1 000 000 000 US\$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	26 janvier 2024
12 Perpétuel ou daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	26 avril 2029
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.
Coupon ou dividende	
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	5,25 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.
34a Type de subordination	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.

(1) Sujet à la fusion-liquidation en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*.

(2) Événements déclencheurs FPUNV :

i) l'Autorité annonce publiquement que la Fédération a été avisée par écrit qu'elle est considérée comme non viable ou sur le point de le devenir et que la conversion des billets et d'autres instruments d'urgence émis par la Fédération pourrait rétablir ou maintenir sa viabilité; ou ii) l'administration fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Fédération a accepté ou convenu d'accepter une injection de fonds propres ou toutes autres formes d'aides équivalentes, de la part du gouvernement du Canada ou de l'administration d'une province ou d'une subdivision politique ou d'un organisme ou d'un agent de celle-ci, sans lesquelles l'Autorité aurait jugé la Fédération non viable de par la faiblesse des ratios de fonds propres de la Fédération.

(3) En cas d'un événement déclencheur, chaque billet en circulation sera converti en un nombre de parts Z-capital contingent égal à (multiplicateur x valeur du billet) ÷ prix de conversion, arrondi à la baisse. Veuillez vous référer au supplément de prospectus pour plus de détails.

(4) L'émetteur peut procéder au remboursement anticipé des billets, en totalité ou en partie, à tout moment et sans l'accord préalable de l'Autorité, moyennant un préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours donné aux porteurs de billets, à condition que l'exigence minimale de TLAC Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes soit respectée.

Tableau TLAC1 – Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution<sup>(1)</sup>)

		a				
(en millions de dollars)		Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023
<b>Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires</b>						
1	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	29 002	27 778	27 667	27 434	26 986
2	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1B avant ajustements de TLAC	—	—	—	—	—
3	Instruments de catégorie 1B non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	—	—	—	—	—
4	Autres ajustements	—	—	—	—	—
5	<b>Instruments de fonds propres de catégorie 1B éligibles aux termes du dispositif de TLAC</b>	—	—	—	—	—
6	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	1 137	2 067	2 011	2 007	2 185
7	Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	—	—	—	—	—
8	Fonds propres de catégorie 2 non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	—	—	—	—	—
9	Autres ajustements	—	—	—	—	—
10	<b>Instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles aux termes du dispositif de TLAC</b>	1 137	2 067	2 011	2 007	2 185
11	<b>TLAC liée aux fonds propres réglementaires</b>	30 139	29 845	29 678	29 441	29 171
<b>Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires</b>						
12	Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et subordonnés à des passifs exclus <sup>(2)</sup>	11 007	10 292	10 145	9 562	11 032
13	Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et non subordonnés à des passifs exclus, mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la TLAC	—	—	—	—	—
14	Dont : montant éligible en tant que TLAC après application des plafonnements	—	—	—	—	—
15	Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2022	—	—	—	—	—
16	Engagements éligibles ex ante visant à recapitaliser une IFIS-G en résolution	—	—	—	—	—
17	<b>TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements</b>	11 007	10 292	10 145	9 562	11 032
<b>Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements</b>						
18	TLAC avant déductions	41 146	40 137	39 823	39 003	40 203
19	Déductions des expositions entre des groupes de résolution à points d'entrée multiples correspondant à des éléments éligibles à la TLAC (non applicables aux IFIS-i à point d'entrée unique)	—	—	—	—	—
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	—	—	—	—	—
21	Autres ajustements de TLAC	—	—	—	—	—
22	<b>TLAC après déductions</b>	41 146	40 137	39 823	39 003	40 203
<b>Actifs pondérés et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC</b>						
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	138 111	136 311	133 060	131 342	137 189
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier <sup>(3)</sup>	396 480	383 474	372 059	366 286	353 231
<b>Ratios TLAC et coussins de fonds propres</b>						
25	TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	29,8 %	29,4 %	29,9 %	29,7 %	29,3 %
26	TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	10,4 %	10,5 %	10,7 %	10,6 %	11,4 %
27	Ratio de catégorie 1A (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	11,8 %	11,4 %	11,9 %	11,7 %	11,3 %
28	Coussin spécifique à l'institution (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés des risques)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
29	Dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
30	Dont : coussin contracyclique spécifique à l'institution	— %	— %	— %	— %	— %
31	Dont : coussin applicable aux institutions financières d'importance systémique	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %

<sup>(1)</sup> Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

<sup>(2)</sup> Émission de 2,8 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

<sup>(3)</sup> Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux impacts de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier jusqu'au 3<sup>e</sup> trimestre 2023.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique

	Au 31 mars 2024						Au 31 décembre 2023					
	Rang de créancier						Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
(en millions de dollars)	Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne <sup>(1)</sup>		Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne <sup>(1)</sup>	
1 Description du rang du créancier												
2 Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit <sup>(2)</sup>	4 916	—	3 000	11 033	s. o.	18 949	4 916	—	3 000	10 314	s. o.	18 230
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
4 <b>Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)</b>	<b>4 916</b>	<b>—</b>	<b>3 000</b>	<b>11 033</b>	<b>s. o.</b>	<b>18 949</b>	<b>4 916</b>	<b>—</b>	<b>3 000</b>	<b>10 314</b>	<b>s. o.</b>	<b>18 230</b>
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 916	—	3 000	11 033	s. o.	18 949	4 916	—	3 000	10 314	s. o.	18 230
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	4 453	s. o.	4 453	—	—	—	4 100	s. o.	4 100
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	5 226	s. o.	5 226	—	—	—	6 214	s. o.	6 214
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	3 000	1 354	s. o.	4 354	—	—	3 000	—	s. o.	3 000
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
10 <b>Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels</b>	<b>4 916</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>s. o.</b>	<b>4 916</b>	<b>4 916</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>s. o.</b>	<b>4 916</b>

	Au 30 septembre 2023						Au 30 juin 2023					
	Rang de créancier						Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
(en millions de dollars)	Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne <sup>(1)</sup>		Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne <sup>(1)</sup>	
1 Description du rang du créancier												
2 Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit <sup>(2)</sup>	4 915	—	3 000	10 201	s. o.	18 116	4 915	—	3 000	9 583	s. o.	17 498
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
4 <b>Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)</b>	<b>4 915</b>	<b>—</b>	<b>3 000</b>	<b>10 201</b>	<b>s. o.</b>	<b>18 116</b>	<b>4 915</b>	<b>—</b>	<b>3 000</b>	<b>9 583</b>	<b>s. o.</b>	<b>17 498</b>
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 915	—	3 000	10 201	s. o.	18 116	4 915	—	3 000	9 583	s. o.	17 498
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	3 377	s. o.	3 377	—	—	—	2 325	s. o.	2 325
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	6 824	s. o.	6 824	—	—	—	7 258	s. o.	7 258
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	3 000	—	s. o.	3 000	—	—	3 000	—	s. o.	3 000
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
10 <b>Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels</b>	<b>4 915</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>s. o.</b>	<b>4 915</b>	<b>4 915</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>s. o.</b>	<b>4 915</b>

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (suite)

		Au 31 mars 2023					
		Rang de créancier					
		1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
(en millions de dollars)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
1	Description du rang du créancier	Parts de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne <sup>(1)</sup>	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit <sup>(2)</sup>	4 915	—	3 000	11 055	s. o.	18 970
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—
4	<b>Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)</b>	4 915	—	3 000	11 055	s. o.	18 970
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 915	—	3 000	11 055	s. o.	18 970
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	4 041	s. o.	4 041
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	7 014	s. o.	7 014
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	3 000	—	s. o.	3 000
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—
10	<b>Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels</b>	4 915	—	—	—	s. o.	4 915

<sup>(1)</sup> Le Mouvement Desjardins ne complète pas cette colonne à ce moment-ci, à l'instar des banques canadiennes.

<sup>(2)</sup> Les parts de capital sont présentées à leur valeur comptable, les dettes subordonnées et les instruments de recapitalisation interne sont présentés à leur valeur nominale.

## LIENS ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

**Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires**

Au 31 mars 2024

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments <sup>(1)</sup>				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
<i>(en millions de dollars)</i>							
<b>Actif</b>							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 158	6 424	6 424	—	—	—	—
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	37 191	12 886	907	—	3	11 976	—
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	53 104	44 443	44 173	—	—	—	270
Titres au coût amorti	45	33	10	—	23	—	—
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	17 714	19 320	—	19 320	—	16 083	—
Prêts nets des provisions pour pertes de crédit	269 012	266 988	266 862	—	—	—	126
Actif net des fonds distincts	26 131	—	—	—	—	—	—
Instruments financiers dérivés	6 123	6 042	—	6 042	—	417	—
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	5 937	—	—	—	—	—	—
Actifs des contrats de réassurance	1 692	—	—	—	—	—	—
Actifs au titre de droits d'utilisation	462	757	757	—	—	—	—
Immeubles de placement	975	8	8	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	1 530	1 096	1 096	—	—	—	—
Goodwill	563	37	(526)	—	—	—	563
Immobilisations incorporelles	1 184	472	(712)	—	—	—	1 184
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 244	7 777	1 274	—	—	—	6 503
Actif net au titre des régimes à prestations définies	175	111	—	—	—	—	111
Actifs d'impôt différé	1 316	1 160	727	—	—	—	433
Autres	3 263	9 045	9 045	—	—	—	—
<b>Total de l'actif</b>	<b>435 819</b>	<b>376 599</b>	<b>330 045</b>	<b>25 362</b>	<b>26</b>	<b>28 476</b>	<b>9 190</b>

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

**Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (suite)**  
 Au 31 mars 2024

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments <sup>(1)</sup>				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
<i>(en millions de dollars)</i>							
<b>Passif</b>							
Dépôts	281 189	282 553	—	—	—	—	282 553
Passifs des contrats d'assurance	32 618	—	—	—	—	—	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	12 256	12 183	—	12 183	—	11 842	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	17 954	17 529	—	—	—	16 953	—
Instruments financiers dérivés	6 481	6 191	—	6 191	—	576	—
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	13 392	13 067	—	—	—	—	13 067
Obligations locatives	539	859	—	—	—	—	859
Passifs des contrats de réassurance	37	—	—	—	—	—	—
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	22 536	—	—	—	—	—	—
Passif net au titre des régimes à prestations définies	716	549	—	—	—	—	549
Passifs d'impôt différé	270	81	—	—	—	—	81
Autres	9 720	6 474	—	—	—	—	6 474
Obligations subordonnées	2 942	2 942	—	—	—	—	2 942
<b>Total du passif</b>	<b>400 650</b>	<b>342 428</b>	<b>—</b>	<b>18 374</b>	<b>—</b>	<b>29 371</b>	<b>306 525</b>
<b>Capitaux propres</b>							
Capital social	4 736	4 736	—	—	—	—	4 736
Excédents non répartis	3 677	3 604	—	—	—	—	3 604
Cumul des autres éléments du résultat global	(963)	(963)	—	—	—	—	(963)
Réserves	26 794	26 794	—	—	—	—	26 794
<b>Capitaux propres - Part revenant au Groupe</b>	<b>34 244</b>	<b>34 171</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>34 171</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>925</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>35 169</b>	<b>34 171</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>34 171</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>435 819</b>	<b>376 599</b>	<b>—</b>	<b>18 374</b>	<b>—</b>	<b>29 371</b>	<b>340 696</b>

<sup>(1)</sup> Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

**Tableau LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers**

Au 31 mars 2024

	a	b	c	d	e
	Total	Éléments soumis au <sup>(1)</sup>			
(en millions de dollars)		Cadre du risque de crédit	Cadre de titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1 Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	367 409	330 045	26	25 362	28 476
2 Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	35 903	—	—	18 374	29 371
<b>3 Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire</b>	<b>331 506</b>	<b>330 045</b>	<b>26</b>	<b>6 988</b>	<b>(895)</b>
4 Hors bilan <sup>(2)</sup>	227 304	95 338	—	—	—
5 Écarts de valorisation	—	—	—	—	—
6 Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	731	430	—	301	—
7 Écarts découlant de la prise en compte de provisions	729	729	—	—	—
8 Écarts découlant des filtres prudentiels	—	—	—	—	—
9 Ajustement au titre des dérivés	6 701	—	—	6 701	—
10 Expositions liées aux opérations de financement par titres <sup>(3)</sup>	24 366	—	—	24 366	—
11 Autres écarts	—	—	—	—	—
<b>12 Valeur réglementaire des expositions <sup>(4)</sup></b>	<b>591 337</b>	<b>426 542</b>	<b>26</b>	<b>38 356</b>	<b>(895)</b>

<sup>(1)</sup> Les montants des colonnes b à e ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne a, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

<sup>(2)</sup> L'exposition initiale est présentée à la colonne a, les colonnes b à e présentent les montants après application des facteurs de conversion en équivalent crédit lorsqu'applicable.

<sup>(3)</sup> Étant donné que les expositions liées aux opérations de financement par titres sont déduites à la ligne 2, un ajustement est requis afin d'arriver à l'exposition en cas de défaut.

<sup>(4)</sup> Montant agrégé servant au calcul des APR pour chacune des catégories de risques.

# RISQUE DE CRÉDIT

**Tableau CR1 – Qualité de crédit des actifs**

Type d'exposition (en millions de dollars)	Au 31 mars 2024							Au 31 décembre 2023						
	Valeurs comptables brutes des							Valeurs comptables brutes des						
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
1 Prêts	2 668	265 415	1 221	525	696	1 247	266 862	2 479	262 431	1 194	496	698	1 237	263 716
2 Titres de créance	—	51 514	—	—	—	—	51 514	—	50 260	—	—	—	—	50 260
Autres investissements	—	357	—	—	—	—	357	—	339	—	—	—	—	339
3 Expositions hors bilan	311	134 139	94	—	94	104	134 356	262	131 894	78	—	78	103	132 078
4 <b>Total</b>	<b>2 979</b>	<b>451 425</b>	<b>1 315</b>	<b>525</b>	<b>790</b>	<b>1 351</b>	<b>453 089</b>	<b>2 741</b>	<b>444 924</b>	<b>1 272</b>	<b>496</b>	<b>776</b>	<b>1 340</b>	<b>446 393</b>

Type d'exposition (en millions de dollars)	Au 30 septembre 2023 <sup>(1)</sup>							Au 30 juin 2023 <sup>(1)</sup>						
	Valeurs comptables brutes des							Valeurs comptables brutes des						
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
1 Prêts	2 119	258 756	1 082	402	680	1 151	259 793	1 916	254 731	1 044	398	646	1 098	255 603
2 Titres de créance	—	60 426	—	—	—	—	60 426	—	60 412	—	—	—	—	60 412
Autres investissements	—	350	—	—	—	—	350	—	340	—	—	—	—	340
3 Expositions hors bilan	226	130 119	84	—	84	105	130 261	156	129 600	81	—	81	103	129 675
4 <b>Total</b>	<b>2 345</b>	<b>449 651</b>	<b>1 166</b>	<b>402</b>	<b>764</b>	<b>1 256</b>	<b>450 830</b>	<b>2 072</b>	<b>445 083</b>	<b>1 125</b>	<b>398</b>	<b>727</b>	<b>1 201</b>	<b>446 030</b>

Type d'exposition (en millions de dollars)	Au 31 mars 2023 <sup>(1)</sup>						
	Valeurs comptables brutes des						
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
1 Prêts	1 667	249 698	1 041	353	688	1 015	250 324
2 Titres de créance	—	59 858	—	—	—	—	59 858
Autres investissements	—	306	—	—	—	—	306
3 Expositions hors bilan	152	127 997	93	—	93	—	128 056
4 <b>Total</b>	<b>1 819</b>	<b>437 859</b>	<b>1 134</b>	<b>353</b>	<b>781</b>	<b>1 015</b>	<b>438 544</b>

<sup>(1)</sup> Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle des trimestres subséquents.

**Tableau CR2 – Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut<sup>(1)</sup>**

(en millions de dollars)		Pour la période de trois mois terminée le														
		31 mars 2024			31 décembre 2023			30 septembre 2023			30 juin 2023			31 mars 2023		
		Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total
1	<b>Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période précédente</b>	<b>2 479</b>	<b>—</b>	<b>2 479</b>	2 119	—	2 119	1 916	—	1 916	1 667	—	1 667	1 491	—	1 491
2	Défauts sur prêts et titres de créance survenus depuis la dernière période	1 063	—	1 063	1 194	—	1 194	936	—	936	935	—	935	835	—	835
3	Retours à un état non défaillant	(772)	—	(772)	(713)	—	(713)	(658)	—	(658)	(611)	—	(611)	(596)	—	(596)
4	Montants annulés	(98)	—	(98)	(122)	—	(122)	(76)	—	(76)	(77)	—	(77)	(61)	—	(61)
5	Autres variations	(4)	—	(4)	1	—	1	1	—	1	2	—	2	(2)	—	(2)
6	<b>Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période considérée (1 + 2 - 3 - 4 ± 5)</b>	<b>2 668</b>	<b>—</b>	<b>2 668</b>	2 479	—	2 479	2 119	—	2 119	1 916	—	1 916	1 667	—	1 667

<sup>(1)</sup> Le solde de prêts en défaut exclut les expositions hors bilan.

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

	a	b	c	d	e	f	g
	Au 31 mars 2024						
	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
(en millions de dollars)							
1 Prêts	215 700	51 726	50 530	1 583	632	—	—
2 Titres de créance	51 514	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	357	—	—	—	—	—	—
3 <b>Total</b>	<b>267 571</b>	<b>51 726</b>	<b>50 530</b>	<b>1 583</b>	<b>632</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
4 Dont en défaut	2 069	655	595	14	4	—	—
	a	b	c	d	e	f	g
	Au 31 décembre 2023						
	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
(en millions de dollars)							
1 Prêts	214 640	49 627	48 430	1 633	646	—	—
2 Titres de créance	50 260	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	339	—	—	—	—	—	—
3 <b>Total</b>	<b>265 239</b>	<b>49 627</b>	<b>48 430</b>	<b>1 633</b>	<b>646</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
4 Dont en défaut	1 895	638	580	12	4	—	—
	a	b	c	d	e	f	g
	Au 30 septembre 2023 <sup>(1)</sup>						
	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
(en millions de dollars)							
1 Prêts	212 444	47 889	46 686	1 599	663	—	—
2 Titres de créance	60 426	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	350	—	—	—	—	—	—
3 <b>Total</b>	<b>273 220</b>	<b>47 889</b>	<b>46 686</b>	<b>1 599</b>	<b>663</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
4 Dont en défaut	1 622	545	493	15	4	—	—

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) (suite)

	a	b	c	d	e	f	g
	Au 30 juin 2023 <sup>(1)</sup>						
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	209 859	46 268	45 046	1 640	698	—	—
2 Titres de créance	60 412	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	340	—	—	—	—	—	—
3 <b>Total</b>	<b>270 611</b>	<b>46 268</b>	<b>45 046</b>	<b>1 640</b>	<b>698</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
4 Dont en défaut	1 432	531	481	16	3	—	—

  

	a	b	c	d	e	f	g
	Au 31 mars 2023 <sup>(1)</sup>						
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	210 856	39 924	38 738	1 749	730	—	—
2 Titres de créance	59 858	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	306	—	—	—	—	—	—
3 <b>Total</b>	<b>271 020</b>	<b>39 924</b>	<b>38 738</b>	<b>1 749</b>	<b>730</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
4 Dont en défaut	1 214	501	449	11	4	—	—

<sup>(1)</sup> Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle des trimestres subséquents.

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)<sup>(1)</sup>

	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Au 31 mars 2024						Au 31 décembre 2023					
	Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC <sup>(2)</sup>		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC <sup>(2)</sup>		APR et proportion des APR		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC <sup>(2)</sup>		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC <sup>(2)</sup>		APR et proportion des APR	
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
(en millions de dollars)												
<b>Classes d'actifs</b>												
1 Emprunteurs souverains	8 250	—	9 029	37	—	— %	5 262	—	5 973	42	—	— %
2 Organismes publics hors administration centrale	7 040	8 507	7 103	1 660	1 752	20,00 %	6 846	8 757	6 905	1 674	1 715	20,00 %
3 Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %	60	—	60	—	—	— %
4 Institutions de dépôts et banques	3 046	96	3 569	27	1 170	32,50 %	2 130	251	2 643	91	1 275	46,60 %
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	524	—	334	63,80 %	—	—	513	—	338	66,00 %
5 Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
6 Entreprises	9 214	13 262	9 136	5 500	13 648	93,20 %	8 962	11 741	8 877	4 948	12 719	92,00 %
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	38	—	38	8	20,00 %	—	—	—	—	—	— %
Dont : financements spécialisés	3 109	2 549	3 109	1 118	4 590	108,60 %	2 652	2 293	2 652	999	3 898	106,80 %
7 Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	357	—	357	—	887	248,70 %	339	—	339	—	843	248,60 %
8 Portefeuilles de détail réglementaires	1 348	3 358	1 202	847	1 547	75,50 %	1 461	3 371	1 296	857	1 634	75,90 %
9 Immobiliers	5 928	571	4 898	60	3 397	68,50 %	5 875	638	4 915	64	3 457	69,40 %
Dont : immobiliers résidentiels général	595	21	338	—	282	83,10 %	588	27	334	1	279	83,30 %
Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	2 810	112	2 079	12	982	47,00 %	2 771	122	2 109	9	1 017	48,00 %
Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
Dont : immobiliers commerciaux général	920	49	909	7	612	66,70 %	922	62	911	9	625	67,90 %
Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 056	24	1 025	3	932	90,70 %	1 040	76	1 007	9	941	92,60 %
Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	547	365	547	38	589	100,80 %	554	351	554	36	595	100,80 %
10 Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
12 Expositions en défaut	69	62	60	7	95	141,80 %	72	13	68	2	81	116,40 %
13 Autres actifs <sup>(3)</sup>	14 411	—	14 411	—	5 245	36,40 %	14 324	—	14 324	—	5 075	35,40 %
14 <b>Total</b>	<b>49 663</b>	<b>25 856</b>	<b>49 765</b>	<b>8 138</b>	<b>27 741</b>	<b>47,80 %</b>	<b>45 331</b>	<b>24 771</b>	<b>45 400</b>	<b>7 678</b>	<b>26 799</b>	<b>50,50 %</b>

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 38.

**Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)<sup>(1)</sup> (suite)**

	Au 30 septembre 2023						Au 30 juin 2023						
	a		b		c		d		e		f		
	Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC <sup>(2)</sup>		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC <sup>(2)</sup>		APR et proportion des APR		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC <sup>(2)</sup>		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC <sup>(2)</sup>		APR et proportion des APR		
(en millions de dollars)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	
<b>Classes d'actifs</b>													
1	Emprunteurs souverains	6 085	—	6 538	23	45	0,70 %	5 492	—	5 764	17	42	0,70 %
2	Organismes publics hors administration centrale	6 726	9 448	6 781	1 744	1 705	20,00 %	6 584	8 357	6 641	1 550	1 638	20,00 %
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
4	Institutions de dépôts et banques	2 333	675	2 850	133	1 217	40,80 %	1 999	810	2 471	187	1 299	48,80 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	517	—	342	66,00 %	—	—	472	—	311	66,00 %
5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
6	Entreprises	8 590	10 618	8 511	4 567	11 957	91,40 %	8 572	10 823	8 495	4 477	11 652	89,80 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
	Dont : financements spécialisés	2 322	1 674	2 322	746	3 335	108,70 %	2 202	1 686	2 202	725	3 272	111,80 %
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	350	—	351	—	871	248,70 %	340	—	340	—	843	247,60 %
8	Portefeuilles de détail réglementaires	1 242	2 710	1 052	688	1 317	75,70 %	1 234	2 584	1 010	657	1 260	75,60 %
9	Immobiliers	5 414	491	4 709	58	3 323	69,80 %	5 039	488	4 518	61	3 220	70,30 %
	Dont : immobiliers résidentiels général	577	7	330	—	278	84,50 %	560	6	310	—	264	84,90 %
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	2 466	67	2 051	9	967	47,00 %	2 251	70	2 022	12	992	48,80 %
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
	Dont : immobiliers commerciaux général	900	64	889	11	681	75,70 %	887	64	876	12	693	78,10 %
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 014	27	982	4	903	91,50 %	956	25	924	4	850	91,50 %
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	457	325	457	34	495	100,80 %	385	323	385	32	421	100,90 %
10	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
12	Expositions en défaut	66	15	62	2	77	117,80 %	77	4	72	4	87	114,60 %
13	Autres actifs <sup>(3)</sup>	14 618	—	14 618	—	5 220	35,70 %	15 310	—	15 310	—	5 657	37,00 %
14	<b>Total</b>	<b>45 424</b>	<b>23 957</b>	<b>45 472</b>	<b>7 215</b>	<b>25 732</b>	<b>48,80 %</b>	<b>44 647</b>	<b>23 066</b>	<b>44 621</b>	<b>6 953</b>	<b>25 698</b>	<b>49,80 %</b>

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 38.

**Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)<sup>(1)</sup> (suite)**

	a	b	c	d	e	f
	Au 31 mars 2023					
	Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC <sup>(2)</sup>		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC <sup>(2)</sup>		APR et proportion des APR	
(en millions de dollars)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
<b>Classes d'actifs</b>						
1 Emprunteurs souverains	2 684	—	2 914	24	—	— %
2 Organismes publics hors administration centrale	6 808	8 573	6 844	1 431	1 655	20,00 %
3 Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %
4 Institutions de dépôts et banques	2 343	742	2 801	171	1 447	48,70 %
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	458	—	302	65,90 %
5 Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %
6 Entreprises	8 356	10 422	8 273	4 327	11 408	90,50 %
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	— %
Dont : financements spécialisés	2 042	1 801	2 042	772	3 101	110,20 %
7 Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	306	—	306	—	757	23,30 %
8 Portefeuilles de détail réglementaires	1 212	2 625	959	675	1 241	75,90 %
9 Immobiliers	4 946	521	4 451	64	3 129	69,30 %
Dont : immobiliers résidentiels général	606	3	346	—	275	79,50 %
Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	2 178	92	1 987	15	977	48,80 %
Dont : autres immobiliers résidentiels	1	—	1	—	—	60,00 %
Dont : immobiliers commerciaux général	945	64	933	11	744	78,80 %
Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	923	28	890	4	800	89,50 %
Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	295	333	295	33	333	101,60 %
10 Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %
12 Expositions en défaut	78	4	72	4	87	115,30 %
13 Autres actifs <sup>(3)</sup>	15 466	—	15 466	—	5 503	35,60 %
14 <b>Total</b>	<b>42 199</b>	<b>22 887</b>	<b>42 086</b>	<b>6 696</b>	<b>25 227</b>	<b>51,70 %</b>

<sup>(1)</sup> Excluent le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

<sup>(2)</sup> Les expositions sont présentées, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail (à l'exception des prêts sur cartes de crédit).

<sup>(3)</sup> Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques<sup>(1)</sup>

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques (en millions de dollars)	Au 31 mars 2024																								Total			
	0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %		400 %	1 250 %	Autres
1 Emprunteurs souverains	9 066																											9 066
2 Organismes publics hors administration centrale				8 763																								8 763
3 Banques multilatérales de développement																												
4 Institutions de dépôts et banques				2 404		519				62													119				492	3 596
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques						32																					492	524
5 Obligations sécurisées																												
6 Entreprises				1 149						441					494	1 659	745											14 636
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises						38																						38
Dont : financements spécialisés															1 659							2 318						4 227
7 Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres																							5	352				357
8 Portefeuilles de détail réglementaires															2 008					41								2 049
9 Immobiliers				126	10	213	412	6	704	767		336		350	317		156	525	711	3	36		186				100	4 958
Dont : immobiliers résidentiels général				22	10	34	45	6		4					215												2	338
Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus						179	367		704	763					3					3			59					2 091
Dont : autres immobiliers résidentiels																												
Dont : immobiliers commerciaux général				104								323			99		156		136								98	916
Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus														350							36		117					1 028
Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions																			575				10					585
10 Prêts hypothécaire inversés																												
11 Titres adossés à des créances hypothécaires																												
12 Expositions en défaut																			11				56					67
13 Autres actifs <sup>(2)</sup>	9 165			1																								14 411
14 Total	18 231			12 443	10	732	412	6	704	1 270		336		350	2 819	1 659	901	525	13 791	3	36	2 318	413	352			592	57 903

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

Pondération	Au 31 mars 2024			
	a Expositions sur éléments de bilan	b Expositions hors bilan (Avant FCEC)	c FCEC moyen pondéré <sup>(3)</sup>	d Exposition (après FCEC et techniques ARC) <sup>(4)</sup>
1 moins de 40 %	28 589	9 592	28 %	31 932
2 40 % - 70 %	2 895	903	45 %	3 157
3 75 % - 80 %	2 980	5 294	32 %	4 478
4 85 %	854	345	20 %	901
5 90 % - 100 %	11 850	7 860	33 %	14 315
6 105 % - 130 %	1 699	1 536	44 %	2 356
7 150 %	444	326	22 %	412
8 250 %	352		— %	352
9 400 %			— %	
10 1 250 %			— %	
11 Expositions totales	49 663	25 856	31 %	57 903

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 43.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques<sup>(1)</sup> (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques		Au 31 décembre 2023																												
(en millions de dollars)		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total	
1	Emprunteurs souverains	6 015																												6 015
2	Organismes publics hors administration centrale				8 579																									8 579
3	Banques multilatérales de développement	60																												60
4	Institutions de dépôts et banques				1 380		460				52														331				511	2 734
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques						1																					512	513	
5	Obligations sécurisées																													
6	Entreprises				1 097						534					513	1 468	702		7 657			1 806	48					13 825	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises																													
	Dont : financements spécialisés															1 469				376			1 806							3 651
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres																									334			5	339
8	Portefeuilles de détail réglementaires															2 073				80										2 153
9	Immobiliers				116	14	207	407	6	700	784		334		343	310		158	494	734	9	31		233				99	4 979	
	Dont : immobiliers résidentiels général				17	14	26	52	6		4				213														3	335
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus						181	355		700	780			15		2				9				76						2 118
	Dont : autres immobiliers résidentiels																													
	Dont : immobiliers commerciaux général				99								319			95		158		153								96	920	
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus														343					494			31		148					1 016
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions																			581				9						590
10	Prêts hypothécaire inversés																													
11	Titres adossés à des créances hypothécaires																													
12	Expositions en défaut																			47				23						70
13	Autres actifs <sup>(2)</sup>	8 876			467																4 981									14 324
14	<b>Total</b>	<b>14 951</b>			<b>11 639</b>	<b>14</b>	<b>667</b>	<b>407</b>	<b>6</b>	<b>700</b>	<b>1 370</b>		<b>334</b>		<b>343</b>	<b>2 896</b>	<b>1 468</b>	<b>860</b>	<b>494</b>	<b>13 499</b>	<b>9</b>	<b>31</b>	<b>1 806</b>	<b>635</b>	<b>334</b>			<b>615</b>	<b>53 078</b>	

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		Au 31 décembre 2023			
		a	b	c	d
Pondération		Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré <sup>(3)</sup>	Exposition (après FCEC et techniques ARC) <sup>(4)</sup>
1	moins de 40 %	24 600	9 745	27 %	27 728
2	40 % - 70 %	2 995	910	43 %	3 266
3	75 % - 80 %	2 605	5 335	33 %	4 152
4	85 %	815	353	23 %	859
5	90 % - 100 %	11 846	6 719	36 %	14 042
6	105 % - 130 %	1 555	1 211	42 %	2 057
7	150 %	581	498	36 %	640
8	250 %	334	—	— %	334
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	<b>Expositions totales</b>	<b>45 331</b>	<b>24 771</b>	<b>32 %</b>	<b>53 078</b>

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 43.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques<sup>(1)</sup> (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques		Au 30 septembre 2023																											
(en millions de dollars)		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total
1	Emprunteurs souverains	6 336			225						—									—								—	6 561
2	Organismes publics hors administration centrale	—			8 525						—									—								—	8 525
3	Banques multilatérales de développement	—			—						—									—								—	—
4	Institutions de dépôts et banques				1 697		480				42									—					247			517	2 983
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				—		—				—									—								517	517
5	Obligations sécurisées				—		—				—									—								—	—
6	Entreprises				1 202						463				—	464	1 104	715		7 440				1 642	48			—	13 078
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				—						—				—	—	—		—	—								—	—
	Dont : financements spécialisés				—						8					—	1 104			314				1 642	—			—	3 068
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres	—			—															—						346		5	351
8	Portefeuilles de détail réglementaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 691	—	—	—	49	—	—	—	—	—	—	—	—	1 740
9	Immobiliers	—	—	—	106	14	208	434	4	625	795	—	324	—	329	98	—	161	504	670	4	31	—	245	—	—	—	215	4 767
	Dont : immobiliers résidentiels général	—	—	—	16	14	28	47	4		4				1	—	—	—	1				—	—	—	—	—	215	330
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	—			180	387		625	791		10			3	—				4			60	—	—	—	—	2 060
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—																									—
	Dont : immobiliers commerciaux général	—	—	—	90								314			95	—	161		186				54	—	—	—	—	900
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—											328				504			31		123	—	—	—	—	986
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—																483				8	—	—	—	—	491
10	Prêts hypothécaire inversés						—	—												—								—	—
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Expositions en défaut																			41				23				—	64
13	Autres actifs <sup>(2)</sup>	8 930			585															5 103								—	14 618
14	<b>Total</b>	<b>15 266</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12 340</b>	<b>14</b>	<b>688</b>	<b>434</b>	<b>4</b>	<b>625</b>	<b>1 300</b>	<b>—</b>	<b>324</b>	<b>—</b>	<b>329</b>	<b>2 253</b>	<b>1 104</b>	<b>876</b>	<b>504</b>	<b>13 303</b>	<b>4</b>	<b>31</b>	<b>1 642</b>	<b>563</b>	<b>346</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>737</b>	<b>52 687</b>

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		Au 30 septembre 2023			
		a	b	c	d
Pondération		Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré <sup>(3)</sup>	Exposition (après FCEC et techniques ARC) <sup>(4)</sup>
1	moins de 40 %	25 905	10 312	25 %	28 744
2	40 % - 70 %	2 636	862	40 %	3 097
3	75 % - 80 %	2 246	4 067	33 %	3 357
4	85 %	831	281	28 %	876
5	90 % - 100 %	11 611	6 413	36 %	13 807
6	105 % - 130 %	1 407	1 198	42 %	1 892
7	150 %	442	824	23 %	568
8	250 %	346	—	— %	346
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	<b>Expositions totales</b>	<b>45 424</b>	<b>23 957</b>	<b>31 %</b>	<b>52 687</b>

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 43.

**Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques<sup>(1)</sup> (suite)**

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques (en millions de dollars)		Au 30 juin 2023																								Total				
		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %		400 %	1 250 %	Autres	
1	Emprunteurs souverains	5 571			210																									5 781
2	Organismes publics hors administration centrale				8 191																								8 191	
3	Banques multilatérales de développement																													
4	Institutions de dépôts et banques				1 336			370																					471	2 658
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques																											471	471	
5	Obligations sécurisées																													
6	Entreprises				1 421																									12 972
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises																													
	Dont : financements spécialisés																													
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres																													
8	Portefeuilles de détail réglementaires																													
9	Immobiliers				84	15	182	378	3	607	837		334		318	98		154	465	585	4	24			286				204	4 578
	Dont : immobiliers résidentiels général				15	15	24	44	3		3				1			1											204	310
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus						158	334		607	834				13						4				83				2 035	
	Dont : autres immobiliers résidentiels																													
	Dont : immobiliers commerciaux général				69								321			96		153		175				73					887	
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus														317					465			24		122				928	
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions																			410				8					418	
10	Prêts hypothécaire inversés																													
11	Titres adossés à des créances hypothécaires																													
12	Expositions en défaut																				53				23				76	
13	Autres actifs <sup>(2)</sup>	9 027			783															5 501									15 311	
14	<b>Total</b>	<b>14 598</b>			<b>12 025</b>	<b>15</b>	<b>552</b>	<b>378</b>	<b>3</b>	<b>607</b>	<b>1 628</b>		<b>334</b>		<b>318</b>	<b>2 111</b>	<b>865</b>	<b>950</b>	<b>465</b>	<b>13 219</b>	<b>4</b>	<b>24</b>	<b>1 738</b>	<b>725</b>	<b>8</b>			<b>1 007</b>	<b>51 574</b>	

**Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties**

		Au 30 juin 2023			
		a	b	c	d
Pondération		Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré <sup>(3)</sup>	Exposition (après FCEC et techniques ARC) <sup>(4)</sup>
1	moins de 40 %	25 078	9 209	26 %	27 567
2	40 % - 70 %	2 725	1 022	42 %	3 363
3	75 % - 80 %	2 075	3 565	32 %	2 976
4	85 %	908	275	28 %	951
5	90 % - 100 %	11 478	6 907	33 %	13 682
6	105 % - 130 %	1 436	1 284	42 %	1 970
7	150 %	615	804	23 %	733
8	250 %	332	—	— %	332
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	<b>Expositions totales</b>	<b>44 647</b>	<b>23 066</b>	<b>31 %</b>	<b>51 574</b>

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 43.

**Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques<sup>(1)</sup> (suite)**

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques (en millions de dollars)		Au 31 mars 2023																								Total				
		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %		400 %	1 250 %	Autres	
1	Emprunteurs souverains	2 938																											2 938	
2	Organismes publics hors administration centrale				8 275																								8 275	
3	Banques multilatérales de développement																													
4	Institutions de dépôts et banques				1 567																									
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques																												458	
5	Obligations sécurisées																													
6	Entreprises				1 359																									
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises																													
	Dont : financements spécialisés																													
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres																													
8	Portefeuilles de détail réglementaires																													
9	Immobiliers				90	15	192	373	4	598	841		362		308	57		195	476	519	5	26		253					202	4 516
	Dont : immobiliers résidentiels général				20	15	32	62	4		6				2					1									202	346
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus							160	311		598	835		10			3				5			80					2 002	
	Dont : autres immobiliers résidentiels												1																1	
	Dont : immobiliers commerciaux général				70								351			53		193		200				77					944	
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus																												895	
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions																												327	
10	Prêts hypothécaire inversés																													
11	Titres adossés à des créances hypothécaires																													
12	Expositions en défaut																													
13	Autres actifs <sup>(2)</sup>	9 545			522																									
14	<b>Total</b>	<b>12 483</b>			<b>11 813</b>	<b>15</b>	<b>605</b>	<b>373</b>	<b>4</b>	<b>598</b>	<b>1 355</b>		<b>362</b>		<b>308</b>	<b>1 923</b>	<b>937</b>	<b>1 066</b>	<b>476</b>	<b>13 124</b>	<b>5</b>	<b>26</b>	<b>1 578</b>	<b>766</b>	<b>306</b>			<b>659</b>	<b>48 782</b>	

**Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties**

a b c d

Au 31 mars 2023

Pondération	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré <sup>(3)</sup>	Exposition (après FCEC et techniques ARC) <sup>(4)</sup>	
1	moins de 40 %	22 917	9 487	25 %	25 288
2	40 % - 70 %	2 517	871	109 %	3 086
3	75 % - 80 %	1 212	3 244	79 %	1 923
4	85 %	1 750	755	98 %	2 003
5	90 % - 100 %	11 580	6 437	98 %	13 600
6	105 % - 130 %	1 256	1 340	100 %	1 811
7	150 %	661	753	95 %	765
8	250 %	306	—	— %	306
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	<b>Expositions totales</b>	<b>42 199</b>	<b>22 887</b>	<b>68 %</b>	<b>48 782</b>

<sup>(1)</sup> Exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

<sup>(2)</sup> Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

<sup>(3)</sup> Les pondérations sont basées sur l'exposition hors bilan (avant FCEC).

<sup>(4)</sup> Les expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail, à l'exception des prêts sur cartes de crédit).

**Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)**

Au 31 mars 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>	
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	34 582	2 356	46,78 %	85 534	0,02 %	31	28,83 %	2,7	6 325	7,39 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	28	—	— %	28	0,27 %	1	50,00 %	1,9	14	49,84 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>34 610</b>	<b>2 356</b>	<b>46,78 %</b>	<b>85 562</b>	<b>0,02 %</b>	<b>32</b>	<b>28,84 %</b>	<b>2,7</b>	<b>6 339</b>	<b>7,41 %</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	376	155	59,75 %	455	0,07 %	1 773	33,83 %	1,5	41	9,02 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 798	1 753	34,32 %	2 884	0,21 %	31 718	24,92 %	1,5	461	15,99 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 728	4 065	36,48 %	7 461	0,34 %	14 057	26,38 %	1,8	1 895	25,39 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 637	2 536	37,17 %	6 912	0,57 %	4 148	24,27 %	1,7	2 030	29,37 %	10	s. o.
	0,75 à < 2,50	22 794	6 292	34,10 %	22 688	1,43 %	12 606	24,64 %	1,8	9 599	42,31 %	80	s. o.
	2,50 à < 10,00	9 239	2 148	36,90 %	8 840	4,31 %	3 940	23,31 %	1,7	4 972	56,24 %	89	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 628	316	37,92 %	1 547	19,23 %	749	35,35 %	1,6	2 281	147,45 %	117	s. o.
	100,00 (défaut)	1 274	196	16,70 %	1 100	100,00 %	586	25,18 %	1,2	1 393	126,64 %	216	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>51 474</b>	<b>17 461</b>	<b>35,61 %</b>	<b>51 887</b>	<b>4,19 %</b>	<b>69 577</b>	<b>25,04 %</b>	<b>1,7</b>	<b>22 672</b>	<b>43,69 %</b>	<b>520</b>	<b>349</b>	
<b>Total de la clientèle non détail - AIRB</b>	<b>86 084</b>	<b>19 817</b>	<b>37,70 %</b>	<b>137 449</b>	<b>1,59 %</b>	<b>69 609</b>	<b>27,41 %</b>	<b>2,4</b>	<b>29 011</b>	<b>21,11 %</b>	<b>524</b>	<b>358</b>	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 53.

**Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)**

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	34 600	2 404	46,81 %	83 553	0,02 %	34	28,34 %	2,8	6 919	8,28 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	28	—	— %	28	0,27 %	1	50,00 %	2,1	15	52,60 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
<b>Sous-total</b>		<b>34 628</b>	<b>2 404</b>	<b>46,81 %</b>	<b>83 581</b>	<b>0,02 %</b>	<b>35</b>	<b>28,35 %</b>	<b>2,8</b>	<b>6 934</b>	<b>8,30 %</b>	<b>5</b>	<b>24</b>
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
<b>Sous-total</b>		<b>—</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	379	160	55,82 %	453	0,07 %	1 839	34,19 %	1,4	42	9,16 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 720	1 715	33,43 %	2 791	0,21 %	31 654	25,13 %	1,5	449	16,08 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 031	4 072	36,62 %	7 750	0,34 %	14 047	26,27 %	1,8	1 958	25,27 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 321	2 318	36,56 %	6 490	0,57 %	4 102	23,97 %	1,7	1 869	28,80 %	9	s. o.
	0,75 à < 2,50	21 608	6 297	33,99 %	21 567	1,44 %	12 446	24,60 %	1,8	9 124	42,31 %	77	s. o.
	2,50 à < 10,00	8 830	2 304	35,61 %	8 533	4,31 %	3 863	23,18 %	1,8	4 790	56,13 %	86	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 691	309	36,42 %	1 624	19,87 %	742	39,97 %	1,6	2 775	170,94 %	145	s. o.
	100,00 (défaut)	1 193	196	16,96 %	1 027	100,00 %	535	25,42 %	1,2	1 256	122,27 %	212	s. o.
<b>Sous-total</b>		<b>49 773</b>	<b>17 371</b>	<b>35,19 %</b>	<b>50 235</b>	<b>4,17 %</b>	<b>69 228</b>	<b>25,16 %</b>	<b>1,7</b>	<b>22 263</b>	<b>44,32 %</b>	<b>537</b>	<b>126</b>
<b>Total de la clientèle non détail - AIRB</b>		<b>84 401</b>	<b>19 775</b>	<b>37,35 %</b>	<b>133 816</b>	<b>1,58 %</b>	<b>69 263</b>	<b>27,15 %</b>	<b>2,4</b>	<b>29 197</b>	<b>21,82 %</b>	<b>542</b>	<b>150</b>

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 53.

**Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)**

Au 30 septembre 2023

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	33 807	2 755	48,27 %	81 457	0,02 %	107	28,47 %	2,8	6 800	8,35 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	30,04 %	—	1,94 %	1	71,97 %	1,0	—	151,55 %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>33 807</b>	<b>2 755</b>	<b>48,27 %</b>	<b>81 457</b>	<b>0,02 %</b>	<b>108</b>	<b>28,47 %</b>	<b>2,8</b>	<b>6 800</b>	<b>8,35 %</b>	<b>5</b>	<b>31</b>	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	396	184	55,16 %	483	0,07 %	2 175	34,91 %	1,4	48	9,83 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 800	1 699	34,44 %	2 886	0,21 %	30 185	25,07 %	1,5	467	16,17 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 569	3 851	36,42 %	7 352	0,34 %	17 568	25,25 %	1,8	1 746	23,75 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 856	2 369	34,74 %	6 800	0,57 %	6 709	23,51 %	1,7	1 911	28,11 %	9	s. o.
	0,75 à < 2,50	20 755	6 122	34,57 %	20 865	1,43 %	18 699	24,66 %	1,8	8 833	42,33 %	74	s. o.
	2,50 à < 10,00	8 415	2 014	36,36 %	8 010	4,42 %	7 040	23,40 %	1,7	4 545	56,74 %	84	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 400	319	36,53 %	1 336	20,19 %	1 515	41,00 %	1,7	2 303	172,42 %	122	s. o.
	100,00 (défaut)	999	162	19,29 %	872	100,00 %	699	26,46 %	1,3	1 312	150,55 %	161	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>48 190</b>	<b>16 720</b>	<b>35,37 %</b>	<b>48 604</b>	<b>3,84 %</b>	<b>84 590</b>	<b>24,99 %</b>	<b>1,7</b>	<b>21 165</b>	<b>43,55 %</b>	<b>457</b>	<b>117</b>	
<b>Total de la clientèle non détail - AIRB</b>	<b>81 997</b>	<b>19 475</b>	<b>38,05 %</b>	<b>130 061</b>	<b>1,45 %</b>	<b>84 698</b>	<b>27,17 %</b>	<b>2,4</b>	<b>27 965</b>	<b>21,50 %</b>	<b>462</b>	<b>148</b>	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 53.

**Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)**

Au 30 juin 2023

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	35 542	2 509	47,02 %	81 531	0,02 %	106	29,80 %	2,8	7 131	8,75 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	1	30,04 %	—	25,01 %	1	71,97 %	1,0	1	372,05 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>35 542</b>	<b>2 510</b>	<b>47,02 %</b>	<b>81 531</b>	<b>0,02 %</b>	<b>107</b>	<b>29,80 %</b>	<b>2,8</b>	<b>7 132</b>	<b>8,75 %</b>	<b>5</b>	<b>33</b>	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
Expositions liées à des entreprises <sup>(4)</sup>	0,00 à < 0,15	403	170	56,54 %	484	0,07 %	2 235	34,32 %	1,4	45	9,38 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 763	1 622	33,22 %	2 870	0,21 %	30 780	25,23 %	1,6	472	16,45 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 362	3 866	36,63 %	7 186	0,34 %	16 736	25,72 %	1,8	1 723	23,97 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 655	2 888	35,70 %	6 829	0,56 %	6 396	23,99 %	1,7	1 967	28,81 %	9	s. o.
	0,75 à < 2,50	20 588	6 025	34,25 %	20 598	1,41 %	17 080	24,94 %	1,8	8 867	43,05 %	73	s. o.
	2,50 à < 10,00	8 132	1 651	36,11 %	7 588	4,54 %	5 954	23,15 %	1,7	4 204	55,40 %	80	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 260	183	36,11 %	1 184	19,75 %	1 067	43,43 %	1,6	2 130	179,92 %	115	s. o.
	100,00 (défaut)	849	99	16,80 %	717	100,00 %	533	26,41 %	1,3	959	133,67 %	150	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>47 012</b>	<b>16 504</b>	<b>35,34 %</b>	<b>47 456</b>	<b>3,49 %</b>	<b>80 781</b>	<b>25,23 %</b>	<b>1,7</b>	<b>20 367</b>	<b>42,92 %</b>	<b>434</b>	<b>110</b>	
<b>Total de la clientèle non détail - AIRB</b>	<b>82 554</b>	<b>19 014</b>	<b>37,57 %</b>	<b>128 987</b>	<b>1,30 %</b>	<b>80 888</b>	<b>28,12 %</b>	<b>2,4</b>	<b>27 499</b>	<b>21,32 %</b>	<b>439</b>	<b>143</b>	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 53.

**Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)**

Au 31 mars 2023

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	36 241	2 951	43,55 %	76 013	0,02 %	103	30,01 %	4,2	9 043	11,90 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	1	8	41,73 %	4	24,63 %	1	73,50 %	1,0	16	379,12 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>36 242</b>	<b>2 959</b>	<b>43,55 %</b>	<b>76 017</b>	<b>0,02 %</b>	<b>104</b>	<b>30,01 %</b>	<b>4,2</b>	<b>9 059</b>	<b>11,92 %</b>	<b>6</b>	<b>38</b>	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
Expositions liées à des entreprises <sup>(4)</sup>	0,00 à < 0,15	602	186	51,12 %	686	0,10 %	3 353	29,77 %	3,9	84	12,27 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	3 167	1 908	33,61 %	3 286	0,22 %	30 256	24,87 %	3,4	724	22,03 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 325	3 794	36,86 %	7 065	0,34 %	15 976	24,87 %	3,1	1 971	27,89 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 809	2 960	34,82 %	7 057	0,57 %	5 510	24,13 %	3,4	2 489	35,28 %	10	s. o.
	0,75 à < 2,50	20 063	5 950	34,40 %	19 899	1,40 %	18 911	24,57 %	3,5	9 844	49,46 %	68	s. o.
	2,50 à < 10,00	8 266	1 826	35,32 %	7 649	4,53 %	6 548	22,87 %	3,7	4 722	61,73 %	79	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 313	262	34,16 %	1 221	19,22 %	1 279	39,75 %	3,8	2 177	178,29 %	106	s. o.
	100,00 (défaut)	677	95	16,71 %	561	100,00 %	607	27,98 %	3,2	727	129,61 %	130	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>47 222</b>	<b>16 981</b>	<b>35,15 %</b>	<b>47 424</b>	<b>3,15 %</b>	<b>82 440</b>	<b>24,80 %</b>	<b>3,5</b>	<b>22 738</b>	<b>47,95 %</b>	<b>401</b>	<b>124</b>	
<b>Total de la clientèle non détail - AIRB</b>	<b>83 464</b>	<b>19 940</b>	<b>36,83 %</b>	<b>123 441</b>	<b>1,23 %</b>	<b>82 544</b>	<b>28,01 %</b>	<b>3,9</b>	<b>31 797</b>	<b>25,76 %</b>	<b>407</b>	<b>162</b>	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 53.

**Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)**

Au 31 mars 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>	
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 422	19	40,00 %	1 116	0,08 %	44 469	41,11 %	s.o.	95	8,44 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 529	14	40,00 %	358	0,19 %	44 698	74,77 %	s.o.	107	29,82 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 092	10	40,00 %	—	0,47 %	145	21,84 %	s.o.	—	16,21 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	9 263	60	40,00 %	79	0,60 %	29 941	38,92 %	s.o.	29	37,13 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	11 744	306	40,00 %	112	1,51 %	30 634	42,14 %	s.o.	85	75,26 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 358	32	40,00 %	36	4,39 %	9 294	40,06 %	s.o.	44	124,25 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	481	1	40,00 %	8	24,98 %	2 358	42,29 %	s.o.	21	265,48 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	295	7	40,00 %	4	100,00 %	1 745	31,85 %	s.o.	14	362,91 %	—	s. o.
	<b>Sous-total</b>	<b>41 184</b>	<b>449</b>	<b>40,00 %</b>	<b>1 713</b>	<b>0,66 %</b>	<b>163 284</b>	<b>48,07 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>395</b>	<b>23,05 %</b>	<b>4</b>	<b>8</b>
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	36 217	19 675	65,43 %	47 974	0,08 %	554 685	12,76 %	s.o.	1 269	2,64 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	29 603	9 312	69,11 %	35 680	0,21 %	286 751	14,10 %	s.o.	2 550	7,15 %	10	s. o.
	0,25 à < 0,50	9 994	45	41,23 %	10 012	0,34 %	25	17,15 %	s.o.	1 365	13,63 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	18 677	4 522	65,71 %	21 569	0,54 %	178 917	15,41 %	s.o.	2 951	13,68 %	18	s. o.
	0,75 à < 2,50	18 470	2 584	62,58 %	19 972	1,25 %	127 515	17,08 %	s.o.	5 110	25,59 %	43	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 578	340	57,30 %	3 737	4,21 %	29 428	16,63 %	s.o.	1 725	46,17 %	26	s. o.
	10,00 à < 100,00	934	57	50,29 %	954	21,64 %	10 528	23,92 %	s.o.	1 102	115,53 %	52	s. o.
	100,00 (défaut)	400	29	9,15 %	399	100,00 %	6 642	18,51 %	s.o.	673	168,66 %	20	s. o.
	<b>Sous-total</b>	<b>117 873</b>	<b>36 564</b>	<b>66,03 %</b>	<b>140 297</b>	<b>0,91 %</b>	<b>1 194 491</b>	<b>14,63 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>16 745</b>	<b>11,94 %</b>	<b>180</b>	<b>69</b>
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 744	24 463	46,84 %	14 203	0,08 %	2 148 271	82,27 %	s.o.	579	4,07 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	595	3 999	41,63 %	2 259	0,20 %	524 458	85,44 %	s.o.	207	9,17 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	681	2 048	55,65 %	1 821	0,34 %	266 779	79,61 %	s.o.	239	13,15 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 103	1 583	34,39 %	1 647	0,59 %	224 990	83,23 %	s.o.	344	20,90 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 274	1 496	32,36 %	1 759	1,24 %	302 669	84,48 %	s.o.	651	37,01 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 165	1 010	25,36 %	2 422	3,34 %	334 639	78,49 %	s.o.	1 729	71,40 %	63	s. o.
	10,00 à < 100,00	748	153	27,04 %	789	18,64 %	145 639	63,51 %	s.o.	1 274	161,39 %	93	s. o.
	100,00 (défaut)	124	7	9,20 %	124	100,00 %	85 159	79,13 %	s.o.	362	290,88 %	70	s. o.
	<b>Sous-total</b>	<b>9 434</b>	<b>34 759</b>	<b>44,85 %</b>	<b>25 024</b>	<b>1,62 %</b>	<b>4 032 604</b>	<b>81,60 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>5 385</b>	<b>21,52 %</b>	<b>270</b>	<b>371</b>
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	535	2 809	47,63 %	1 767	0,08 %	36 765	66,89 %	s.o.	256	14,46 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	629	1 226	49,05 %	1 077	0,18 %	21 585	64,15 %	s.o.	267	24,76 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 300	1 699	51,83 %	1 885	0,35 %	45 275	68,64 %	s.o.	738	39,13 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	784	891	44,01 %	1 002	0,57 %	32 256	69,31 %	s.o.	538	53,72 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 733	1 254	50,26 %	2 878	1,37 %	46 448	58,41 %	s.o.	1 873	65,11 %	24	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 055	339	49,84 %	1 117	4,58 %	24 524	74,26 %	s.o.	1 198	107,29 %	36	s. o.
	10,00 à < 100,00	348	60	21,95 %	303	22,23 %	9 669	60,46 %	s.o.	405	133,57 %	40	s. o.
	100,00 (défaut)	193	27	8,35 %	149	100,00 %	6 068	55,57 %	s.o.	454	305,23 %	47	s. o.
	<b>Sous-total</b>	<b>7 577</b>	<b>8 305</b>	<b>48,51 %</b>	<b>10 178</b>	<b>3,17 %</b>	<b>222 590</b>	<b>65,21 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>5 729</b>	<b>56,29 %</b>	<b>157</b>	<b>162</b>
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 233	626	73,86 %	1 625	0,10 %	65 238	62,62 %	s.o.	258	15,90 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	915	18	63,44 %	812	0,20 %	69 993	85,88 %	s.o.	282	34,68 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 363	140	67,19 %	922	0,32 %	77 840	45,24 %	s.o.	235	25,51 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 217	67	60,07 %	1 251	0,56 %	44 697	38,74 %	s.o.	371	29,69 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 926	35	58,24 %	5 671	1,94 %	291 960	39,57 %	s.o.	2 782	49,05 %	44	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 130	10	55,90 %	871	4,22 %	64 493	43,41 %	s.o.	546	62,62 %	16	s. o.
	10,00 à < 100,00	360	2	67,42 %	263	24,06 %	33 145	43,66 %	s.o.	275	104,52 %	27	s. o.
	100,00 (défaut)	120	—	5,60 %	70	100,00 %	20 337	48,72 %	s.o.	231	329,91 %	16	s. o.
	<b>Sous-total</b>	<b>12 264</b>	<b>898</b>	<b>70,73 %</b>	<b>11 485</b>	<b>2,56 %</b>	<b>667 703</b>	<b>46,91 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>4 980</b>	<b>43,36 %</b>	<b>109</b>	<b>73</b>
<b>Total de la clientèle de détail - AIRB</b>	<b>188 332</b>	<b>80 975</b>	<b>55,13 %</b>	<b>188 697</b>	<b>1,22 %</b>	<b>6 280 672</b>	<b>28,51 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>33 234</b>	<b>17,61 %</b>	<b>720</b>	<b>683</b>	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 53.

**Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)**

Au 31 décembre 2023

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 172	17	40,00 %	1 333	0,08 %	44 154	40,39 %	s.o.	110	8,26 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 632	14	40,00 %	380	0,19 %	45 911	73,76 %	s.o.	112	29,37 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	2 858	8	40,00 %	—	0,46 %	145	36,38 %	s.o.	—	26,63 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	9 094	35	40,00 %	86	0,59 %	30 478	40,00 %	s.o.	32	37,43 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	11 055	321	40,00 %	111	1,47 %	30 827	42,19 %	s.o.	80	72,39 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 345	28	40,00 %	35	4,79 %	8 950	39,79 %	s.o.	45	128,73 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	383	2	40,00 %	8	23,87 %	1 408	44,49 %	s.o.	22	273,13 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	293	8	40,00 %	2	100,00 %	1 641	28,69 %	s.o.	7	304,95 %	—	s. o.
	<b>Sous-total</b>	<b>39 832</b>	<b>433</b>	<b>40,00 %</b>	<b>1 955</b>	<b>0,51 %</b>	<b>163 514</b>	<b>46,95 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>408</b>	<b>20,89 %</b>	<b>4</b>	<b>61</b>
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	35 984	18 929	64,96 %	46 946	0,08 %	547 170	12,91 %	s.o.	1 245	2,65 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	33 599	9 306	68,38 %	39 581	0,21 %	292 113	14,43 %	s.o.	2 850	7,20 %	12	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 725	33	42,29 %	6 739	0,38 %	25	18,69 %	s.o.	1 174	17,42 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	18 979	4 492	65,28 %	21 823	0,54 %	181 263	15,78 %	s.o.	3 009	13,79 %	19	s. o.
	0,75 à < 2,50	18 710	2 511	61,80 %	20 149	1,23 %	126 852	17,49 %	s.o.	5 186	25,74 %	44	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 547	346	56,07 %	3 706	4,14 %	28 531	16,78 %	s.o.	1 702	45,93 %	26	s. o.
	10,00 à < 100,00	847	57	52,52 %	869	21,17 %	6 664	21,12 %	s.o.	902	103,76 %	40	s. o.
	100,00 (défaut)	351	26	7,10 %	350	100,00 %	6 074	18,53 %	s.o.	582	166,11 %	19	s. o.
	<b>Sous-total</b>	<b>118 742</b>	<b>35 700</b>	<b>65,50 %</b>	<b>140 163</b>	<b>0,86 %</b>	<b>1 188 692</b>	<b>14,89 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>16 650</b>	<b>11,88 %</b>	<b>169</b>	<b>42</b>
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 838	24 481	47,24 %	14 401	0,08 %	2 163 069	82,92 %	s.o.	589	4,09 %	11	s. o.
	0,15 à < 0,25	621	3 825	41,50 %	2 208	0,20 %	502 817	86,47 %	s.o.	205	9,30 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	703	2 059	55,79 %	1 852	0,33 %	267 264	79,86 %	s.o.	242	13,05 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 135	1 546	34,51 %	1 669	0,58 %	222 492	83,87 %	s.o.	349	20,94 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 294	1 482	32,38 %	1 774	1,23 %	303 874	85,40 %	s.o.	661	37,25 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 125	975	25,55 %	2 374	3,32 %	314 702	79,32 %	s.o.	1 707	71,91 %	62	s. o.
	10,00 à < 100,00	713	154	27,89 %	756	18,64 %	91 609	64,11 %	s.o.	1 232	162,91 %	90	s. o.
	100,00 (défaut)	114	7	9,18 %	115	100,00 %	81 853	79,08 %	s.o.	306	266,96 %	66	s. o.
	<b>Sous-total</b>	<b>9 543</b>	<b>34 529</b>	<b>45,20 %</b>	<b>25 149</b>	<b>1,54 %</b>	<b>3 947 680</b>	<b>82,32 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>5 291</b>	<b>21,04 %</b>	<b>264</b>	<b>277</b>
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	591	2 774	44,39 %	1 724	0,08 %	37 594	67,26 %	s.o.	254	14,66 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	649	1 342	44,16 %	1 094	0,18 %	22 370	63,70 %	s.o.	266	24,30 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 233	1 730	49,46 %	1 802	0,34 %	44 972	69,59 %	s.o.	708	39,28 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	730	894	42,66 %	935	0,56 %	31 643	70,36 %	s.o.	506	54,17 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 509	1 284	47,04 %	2 650	1,37 %	42 280	60,37 %	s.o.	1 707	64,43 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	970	350	47,72 %	1 020	4,53 %	21 780	73,88 %	s.o.	1 086	106,53 %	32	s. o.
	10,00 à < 100,00	302	58	19,40 %	274	22,61 %	5 843	60,83 %	s.o.	370	135,04 %	37	s. o.
	100,00 (défaut)	177	25	8,45 %	134	100,00 %	5 361	56,69 %	s.o.	344	256,81 %	52	s. o.
	<b>Sous-total</b>	<b>7 161</b>	<b>8 457</b>	<b>45,49 %</b>	<b>9 633</b>	<b>3,07 %</b>	<b>211 843</b>	<b>66,07 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>5 241</b>	<b>54,40 %</b>	<b>151</b>	<b>267</b>
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 212	623	73,29 %	1 623	0,10 %	66 569	63,76 %	s.o.	260	16,11 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 118	24	59,01 %	1 050	0,21 %	71 775	74,81 %	s.o.	318	30,25 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 153	132	67,23 %	1 096	0,37 %	78 301	66,31 %	s.o.	458	41,76 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 244	67	59,59 %	1 277	0,55 %	45 651	38,81 %	s.o.	377	29,49 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 918	34	58,81 %	5 682	1,89 %	291 110	39,54 %	s.o.	2 762	48,62 %	42	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 227	10	56,00 %	978	4,15 %	64 339	42,93 %	s.o.	605	61,83 %	17	s. o.
	10,00 à < 100,00	360	1	54,47 %	261	23,61 %	17 326	43,56 %	s.o.	271	103,67 %	27	s. o.
	100,00 (défaut)	109	1	6,46 %	65	100,00 %	22 015	49,46 %	s.o.	219	337,08 %	15	s. o.
	<b>Sous-total</b>	<b>12 341</b>	<b>892</b>	<b>70,16 %</b>	<b>12 032</b>	<b>2,41 %</b>	<b>657 086</b>	<b>48,66 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>5 270</b>	<b>43,80 %</b>	<b>110</b>	<b>57</b>
<b>Total de la clientèle de détail - AIRB</b>	<b>187 619</b>	<b>80 011</b>	<b>54,62 %</b>	<b>188 932</b>	<b>1,16 %</b>	<b>6 168 815</b>	<b>28,96 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>32 860</b>	<b>17,39 %</b>	<b>698</b>	<b>704</b>	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 53.

**Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)**

Au 30 septembre 2023

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	5 675	12	40,00 %	1 471	0,08 %	42 062	40,13 %	s.o.	120	8,21 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 750	16	40,00 %	393	0,19 %	46 968	72,25 %	s.o.	114	28,89 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 077	37	40,00 %	—	0,46 %	145	21,82 %	s.o.	—	15,97 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	8 708	23	40,00 %	98	0,59 %	32 105	40,30 %	s.o.	37	37,63 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	10 504	241	40,00 %	112	1,45 %	32 641	43,80 %	s.o.	83	74,16 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 245	15	40,00 %	37	4,58 %	9 458	37,57 %	s.o.	45	120,10 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	379	1	40,00 %	8	24,09 %	2 131	42,26 %	s.o.	21	260,12 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	266	7	40,00 %	3	100,00 %	1 507	28,43 %	s.o.	9	307,11 %	—	s. o.
	<b>Sous-total</b>	<b>38 604</b>	<b>352</b>	<b>40,00 %</b>	<b>2 122</b>	<b>0,50 %</b>	<b>167 017</b>	<b>46,23 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>429</b>	<b>20,20 %</b>	<b>4</b>	<b>25</b>
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	34 769	18 031	64,95 %	45 009	0,08 %	527 295	13,28 %	s.o.	1 231	2,73 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	33 751	9 283	67,78 %	39 648	0,21 %	297 270	15,00 %	s.o.	2 979	7,51 %	13	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 065	36	40,76 %	7 079	0,37 %	25	19,16 %	s.o.	1 271	17,95 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	19 478	4 628	64,73 %	22 374	0,54 %	188 683	16,39 %	s.o.	3 196	14,29 %	20	s. o.
	0,75 à < 2,50	19 096	2 597	60,86 %	20 562	1,22 %	133 436	18,26 %	s.o.	5 518	26,84 %	46	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 501	333	54,84 %	3 646	4,14 %	29 753	17,28 %	s.o.	1 748	47,95 %	26	s. o.
	10,00 à < 100,00	815	56	50,73 %	835	21,28 %	9 110	24,69 %	s.o.	1 004	120,23 %	45	s. o.
	100,00 (défaut)	342	24	8,83 %	341	100,00 %	5 489	20,96 %	s.o.	665	195,11 %	19	s. o.
	<b>Sous-total</b>	<b>118 817</b>	<b>34 988</b>	<b>65,19 %</b>	<b>139 494</b>	<b>0,85 %</b>	<b>1 191 061</b>	<b>15,49 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>17 612</b>	<b>12,63 %</b>	<b>179</b>	<b>46</b>
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 817	24 104	47,13 %	14 178	0,08 %	2 142 863	82,87 %	s.o.	580	4,09 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	631	4 136	41,24 %	2 336	0,20 %	529 841	86,54 %	s.o.	216	9,25 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	755	2 322	53,76 %	2 004	0,34 %	296 761	80,26 %	s.o.	265	13,25 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 141	1 638	34,57 %	1 707	0,59 %	226 619	83,74 %	s.o.	358	20,95 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 359	1 695	32,02 %	1 902	1,25 %	344 115	85,38 %	s.o.	715	37,57 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 293	1 117	26,41 %	2 588	3,34 %	365 815	79,34 %	s.o.	1 869	72,20 %	68	s. o.
	10,00 à < 100,00	765	172	27,29 %	812	18,68 %	153 652	64,05 %	s.o.	1 323	162,96 %	97	s. o.
	100,00 (défaut)	106	6	8,32 %	107	100,00 %	80 460	79,07 %	s.o.	302	282,79 %	61	s. o.
	<b>Sous-total</b>	<b>9 867</b>	<b>35 190</b>	<b>44,80 %</b>	<b>25 634</b>	<b>1,57 %</b>	<b>4 140 126</b>	<b>82,28 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>5 628</b>	<b>21,95 %</b>	<b>273</b>	<b>354</b>
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	631	2 647	44,46 %	1 705	0,08 %	37 228	66,19 %	s.o.	246	14,43 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	616	1 320	43,95 %	1 065	0,18 %	22 325	64,04 %	s.o.	260	24,48 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 217	1 725	49,72 %	1 809	0,34 %	45 765	69,32 %	s.o.	709	39,19 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	757	901	42,51 %	963	0,56 %	33 113	70,32 %	s.o.	521	54,14 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 547	1 226	47,19 %	2 684	1,34 %	44 367	58,76 %	s.o.	1 750	65,20 %	21	s. o.
	2,50 à < 10,00	987	344	48,20 %	1 042	4,60 %	23 583	73,06 %	s.o.	1 099	105,46 %	33	s. o.
	10,00 à < 100,00	301	58	20,15 %	279	22,13 %	9 080	61,10 %	s.o.	376	134,48 %	37	s. o.
	100,00 (défaut)	149	23	8,88 %	113	100,00 %	4 962	56,39 %	s.o.	298	264,77 %	43	s. o.
	<b>Sous-total</b>	<b>7 205</b>	<b>8 244</b>	<b>45,58 %</b>	<b>9 660</b>	<b>2,83 %</b>	<b>220 423</b>	<b>65,36 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>5 259</b>	<b>54,44 %</b>	<b>144</b>	<b>290</b>
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 188	614	73,48 %	1 596	0,10 %	66 252	62,99 %	s.o.	254	15,91 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 086	23	60,73 %	1 017	0,21 %	72 809	74,13 %	s.o.	305	29,99 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 113	137	66,94 %	1 059	0,38 %	79 140	66,46 %	s.o.	442	41,82 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 232	68	57,59 %	1 265	0,55 %	45 317	38,85 %	s.o.	374	29,54 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 916	37	63,17 %	5 686	1,87 %	297 911	39,54 %	s.o.	2 757	48,49 %	41	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 302	12	50,47 %	1 056	4,16 %	69 651	42,98 %	s.o.	654	61,93 %	19	s. o.
	10,00 à < 100,00	349	2	54,22 %	249	23,62 %	32 361	43,98 %	s.o.	261	104,64 %	26	s. o.
	100,00 (défaut)	90	1	6,15 %	58	100,00 %	21 728	49,39 %	s.o.	201	348,35 %	12	s. o.
	<b>Sous-total</b>	<b>12 276</b>	<b>894</b>	<b>70,13 %</b>	<b>11 986</b>	<b>2,35 %</b>	<b>685 169</b>	<b>48,35 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>5 248</b>	<b>43,78 %</b>	<b>107</b>	<b>67</b>
<b>Total de la clientèle de détail - AIRB</b>	<b>186 769</b>	<b>79 668</b>	<b>54,16 %</b>	<b>188 896</b>	<b>1,14 %</b>	<b>6 403 796</b>	<b>29,53 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>34 176</b>	<b>18,09 %</b>	<b>707</b>	<b>782</b>	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 53.

**Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)**

Au 30 juin 2023

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	5 761	12	40,00 %	1 952	0,08 %	45 058	38,09 %	s. o.	152	7,80 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	8 100	21	40,00 %	433	0,19 %	49 264	71,23 %	s. o.	123	28,42 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	2 963	47	— %	—	0,46 %	145	68,41 %	s. o.	—	50,07 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	8 401	35	40,00 %	102	0,59 %	31 389	39,39 %	s. o.	37	36,66 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	9 475	193	40,00 %	111	1,46 %	30 160	41,46 %	s. o.	78	70,10 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 938	10	40,00 %	36	4,53 %	8 287	36,77 %	s. o.	42	116,75 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	297	2	40,00 %	8	22,83 %	957	45,17 %	s. o.	23	275,37 %	1	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>37 199</b>	<b>328</b>	<b>40,00 %</b>	<b>2 645</b>	<b>0,42 %</b>	<b>166 770</b>	<b>43,71 %</b>	<b>s. o.</b>	<b>466</b>	<b>17,60 %</b>	<b>5</b>	<b>23</b>	
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	37 193	18 441	64,67 %	47 164	0,08 %	552 537	13,52 %	s. o.	1 311	2,78 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	34 003	8 871	67,64 %	39 568	0,21 %	290 409	15,20 %	s. o.	3 053	7,72 %	13	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 977	44	40,52 %	6 995	0,37 %	25	19,52 %	s. o.	1 281	18,32 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	18 598	4 238	63,98 %	21 206	0,54 %	176 732	16,71 %	s. o.	3 102	14,63 %	19	s. o.
	0,75 à < 2,50	17 597	2 339	60,52 %	18 900	1,21 %	119 407	18,55 %	s. o.	5 158	27,29 %	42	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 115	297	55,92 %	3 245	4,12 %	25 952	17,48 %	s. o.	1 570	48,39 %	23	s. o.
	100,00 (défaut)	630	42	52,00 %	643	20,95 %	4 611	24,51 %	s. o.	766	119,10 %	35	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>118 408</b>	<b>34 296</b>	<b>64,91 %</b>	<b>138 016</b>	<b>0,76 %</b>	<b>1 174 615</b>	<b>15,64 %</b>	<b>s. o.</b>	<b>16 762</b>	<b>12,15 %</b>	<b>159</b>	<b>52</b>	
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 911	24 332	47,16 %	14 388	0,08 %	2 166 944	82,83 %	s. o.	590	4,10 %	10	s. o.
	0,15 à < 0,25	633	6 885	46,35 %	3 825	0,20 %	934 465	85,48 %	s. o.	345	9,01 %	6	s. o.
	0,25 à < 0,50	747	2 208	53,23 %	1 923	0,34 %	288 322	80,24 %	s. o.	255	13,25 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 128	1 603	33,81 %	1 670	0,58 %	224 878	83,90 %	s. o.	350	20,93 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 348	1 694	32,12 %	1 892	1,26 %	354 511	85,38 %	s. o.	715	37,78 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 251	1 097	26,60 %	2 541	3,34 %	354 525	79,35 %	s. o.	1 833	72,12 %	67	s. o.
	100,00 (défaut)	692	137	25,64 %	727	18,68 %	90 683	63,99 %	s. o.	1 183	162,81 %	87	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>9 814</b>	<b>37 961</b>	<b>45,46 %</b>	<b>27 070</b>	<b>1,42 %</b>	<b>4 496 772</b>	<b>82,42 %</b>	<b>s. o.</b>	<b>5 498</b>	<b>20,31 %</b>	<b>269</b>	<b>358</b>	
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	677	2 639	44,48 %	1 740	0,08 %	38 494	70,33 %	s. o.	261	14,98 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	682	1 313	44,06 %	1 110	0,18 %	22 777	68,33 %	s. o.	288	25,97 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 276	1 726	49,76 %	1 851	0,34 %	46 130	74,57 %	s. o.	782	42,25 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	778	932	41,83 %	1 004	0,56 %	33 035	72,74 %	s. o.	562	55,96 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 514	1 183	46,92 %	2 639	1,34 %	43 734	65,70 %	s. o.	1 921	72,82 %	23	s. o.
	2,50 à < 10,00	979	345	47,59 %	1 031	4,55 %	22 875	77,82 %	s. o.	1 159	112,37 %	35	s. o.
	100,00 (défaut)	285	55	20,80 %	264	22,10 %	6 222	66,10 %	s. o.	384	145,45 %	38	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>7 321</b>	<b>8 210</b>	<b>45,48 %</b>	<b>9 734</b>	<b>2,58 %</b>	<b>217 508</b>	<b>70,54 %</b>	<b>s. o.</b>	<b>5 663</b>	<b>58,18 %</b>	<b>146</b>	<b>283</b>	
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 320	625	73,04 %	1 731	0,10 %	72 034	63,85 %	s. o.	279	16,13 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 148	21	58,52 %	1 074	0,21 %	73 487	74,73 %	s. o.	324	30,20 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 168	127	67,08 %	1 115	0,37 %	79 375	66,01 %	s. o.	463	41,51 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 307	66	55,91 %	1 337	0,55 %	48 957	38,73 %	s. o.	393	29,42 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 745	32	60,41 %	5 509	1,87 %	289 331	39,60 %	s. o.	2 673	48,50 %	40	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 150	14	52,41 %	902	4,14 %	59 447	43,48 %	s. o.	564	62,55 %	16	s. o.
	100,00 (défaut)	317	1	57,79 %	223	23,64 %	14 588	44,31 %	s. o.	235	105,44 %	23	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>12 239</b>	<b>887</b>	<b>69,69 %</b>	<b>11 944</b>	<b>2,19 %</b>	<b>658 681</b>	<b>49,06 %</b>	<b>s. o.</b>	<b>5 109</b>	<b>42,78 %</b>	<b>100</b>	<b>70</b>	
<b>Total de la clientèle de détail - AIRB</b>	<b>184 981</b>	<b>81 682</b>	<b>53,92 %</b>	<b>189 409</b>	<b>1,03 %</b>	<b>6 714 346</b>	<b>30,51 %</b>	<b>s. o.</b>	<b>33 498</b>	<b>17,69 %</b>	<b>679</b>	<b>786</b>	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 53.

**Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)**

Au 31 mars 2023

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)(5)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	1 747	9	40,00 %	5 942	0,08 %	44 967	29,76 %	s. o.	361	6,07 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	6 517	19	40,00 %	1 898	0,16 %	49 781	35,73 %	s. o.	243	12,78 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	2 706	22	— %	—	0,46 %	145	61,43 %	s. o.	—	44,95 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	8 194	40	40,00 %	106	0,58 %	31 927	38,66 %	s. o.	35	33,29 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	9 040	181	40,00 %	114	1,49 %	30 886	39,10 %	s. o.	71	63,02 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 952	9	40,00 %	34	4,47 %	8 578	34,41 %	s. o.	35	102,00 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	292	3	40,00 %	5	24,52 %	1 069	41,74 %	s. o.	13	240,93 %	1	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>30 690</b>	<b>292</b>	<b>40,00 %</b>	<b>8 103</b>	<b>0,21 %</b>	<b>168 863</b>	<b>31,43 %</b>	<b>s. o.</b>	<b>772</b>	<b>9,52 %</b>	<b>5</b>	<b>30</b>	
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	41 207	18 099	64,52 %	46 940	0,08 %	552 411	13,26 %	s. o.	1 328	2,83 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	34 361	8 576	67,39 %	38 239	0,21 %	284 056	14,78 %	s. o.	3 530	9,23 %	12	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 829	74	40,54 %	6 859	0,38 %	25	19,48 %	s. o.	2 040	29,74 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	17 995	4 118	63,63 %	20 508	0,54 %	173 454	16,33 %	s. o.	3 376	16,46 %	18	s. o.
	0,75 à < 2,50	18 013	2 407	59,34 %	19 326	1,21 %	121 565	17,92 %	s. o.	6 015	31,13 %	42	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 151	317	56,38 %	3 296	4,13 %	25 809	17,05 %	s. o.	1 634	49,59 %	23	s. o.
	100,00 (défaut)	655	50	51,95 %	675	21,19 %	5 183	22,79 %	s. o.	803	118,88 %	34	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>122 463</b>	<b>33 664</b>	<b>64,59 %</b>	<b>136 093</b>	<b>0,75 %</b>	<b>1 167 445</b>	<b>15,27 %</b>	<b>s. o.</b>	<b>19 126</b>	<b>14,05 %</b>	<b>154</b>	<b>59</b>	
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 738	24 227	47,46 %	14 237	0,08 %	2 149 336	82,77 %	s. o.	583	4,09 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	587	7 021	46,81 %	3 873	0,20 %	949 601	85,40 %	s. o.	349	9,00 %	7	s. o.
	0,25 à < 0,50	738	2 170	53,65 %	1 903	0,34 %	287 780	80,17 %	s. o.	251	13,21 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 121	1 617	34,04 %	1 671	0,59 %	224 231	83,73 %	s. o.	349	20,95 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 349	1 712	32,06 %	1 898	1,26 %	368 357	85,26 %	s. o.	717	37,77 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 266	1 132	26,60 %	2 567	3,33 %	363 802	79,36 %	s. o.	1 850	72,07 %	68	s. o.
	100,00 (défaut)	730	147	25,64 %	768	18,66 %	102 003	64,06 %	s. o.	1 251	162,91 %	92	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>9 637</b>	<b>38 031</b>	<b>45,72 %</b>	<b>27 025</b>	<b>1,47 %</b>	<b>4 527 554</b>	<b>82,33 %</b>	<b>s. o.</b>	<b>5 686</b>	<b>21,04 %</b>	<b>268</b>	<b>365</b>	
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	393	2 211	46,06 %	1 405	0,10 %	43 696	75,64 %	s. o.	264	18,79 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	663	1 513	51,60 %	1 426	0,20 %	48 954	74,65 %	s. o.	424	29,70 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	906	1 480	46,12 %	1 452	0,36 %	59 476	76,02 %	s. o.	653	44,98 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	491	191	35,87 %	439	0,56 %	11 822	52,56 %	s. o.	175	39,88 %	1	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 725	1 059	51,50 %	2 017	1,30 %	57 740	76,31 %	s. o.	1 676	83,01 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	748	178	42,67 %	681	4,61 %	17 388	69,81 %	s. o.	693	101,90 %	22	s. o.
	100,00 (défaut)	207	41	17,62 %	184	21,57 %	5 386	68,61 %	s. o.	274	148,90 %	26	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>5 256</b>	<b>6 691</b>	<b>47,56 %</b>	<b>7 694</b>	<b>2,59 %</b>	<b>248 703</b>	<b>73,57 %</b>	<b>s. o.</b>	<b>4 434</b>	<b>57,62 %</b>	<b>115</b>	<b>273</b>	
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 342	616	72,99 %	1 757	0,10 %	73 848	63,85 %	s. o.	283	16,12 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 165	25	60,95 %	1 118	0,21 %	75 833	75,99 %	s. o.	343	30,68 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 214	131	66,09 %	764	0,33 %	82 681	49,29 %	s. o.	216	28,32 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 284	64	60,84 %	1 317	0,55 %	48 958	38,85 %	s. o.	390	29,54 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 693	38	58,44 %	5 439	1,87 %	293 987	39,60 %	s. o.	2 640	48,53 %	40	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 082	15	51,53 %	841	4,12 %	59 848	43,87 %	s. o.	530	63,08 %	15	s. o.
	100,00 (défaut)	332	1	54,32 %	231	23,47 %	16 644	43,97 %	s. o.	241	104,37 %	24	s. o.
<b>Sous-total</b>	<b>12 205</b>	<b>891</b>	<b>69,72 %</b>	<b>11 520</b>	<b>2,24 %</b>	<b>673 261</b>	<b>47,83 %</b>	<b>s. o.</b>	<b>4 841</b>	<b>42,02 %</b>	<b>97</b>	<b>61</b>	
<b>Total de la clientèle de détail - AIRB</b>	<b>180 251</b>	<b>79 569</b>	<b>54,15 %</b>	<b>190 435</b>	<b>0,99 %</b>	<b>6 785 826</b>	<b>29,80 %</b>	<b>s. o.</b>	<b>34 859</b>	<b>18,30 %</b>	<b>639</b>	<b>788</b>	

(1) Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.

(2) La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la section 5.6.1 de la ligne directrice de l'AMF.

(3) Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la section 5.6.2 de la ligne directrice de l'AMF.

(4) Le nombre de débiteurs a été ajusté afin que la présentation du premier et deuxième trimestre 2023 soit conforme à celle des trimestres subséquents.

(5) Les données du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle des trimestres subséquents.

**Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)**

Au 31 mars 2024

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	<b>Sous-total</b>	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	5 364	2 707	41,94 %	6 525	0,06 %	24	45,00 %	2,5	1 826	27,98 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	268	256	34,23 %	355	0,19 %	4	45,00 %	2,5	152	42,78 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	139	—	—%	139	0,35 %	1	45,00 %	2,5	81	58,55 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	<b>Sous-total</b>	5 771	2 963	41,26 %	7 019	0,07 %	29	45,00 %	2,5	2 059	29,34 %	2	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	760	2 633	44,15 %	1 918	0,12 %	22	40,00 %	2,5	556	29,00 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 116	1 521	29,07 %	1 558	0,23 %	17	40,00 %	2,5	654	42,00 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 144	2 037	50,54 %	2 173	0,36 %	28	40,00 %	2,5	1 138	52,37 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	641	955	48,17 %	1 101	0,62 %	17	40,00 %	2,5	745	67,68 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 546	1 525	40,20 %	3 159	1,63 %	50	40,00 %	2,5	2 990	94,65 %	21	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 534	616	35,59 %	1 749	4,74 %	31	40,00 %	2,5	2 277	130,17 %	33	s. o.
	10,00 à < 100,00	1	2	35,40 %	2	13,76 %	1	40,00 %	2,5	3	191,78 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	130	9	50,51 %	135	100,00 %	3	40,00 %	2,5	212	157,28 %	45	s. o.
	<b>Sous-total</b>	7 872	9 298	42,29 %	11 795	2,46 %	169	40,00 %	2,5	8 575	72,70 %	107	89
<b>Total des clientèles non détail - FIRB</b>		<b>13 643</b>	<b>12 261</b>	<b>42,05 %</b>	<b>18 814</b>	<b>1,57 %</b>	<b>198</b>	<b>41,86 %</b>	<b>2,5</b>	<b>10 634</b>	<b>56,52 %</b>	<b>109</b>	<b>89</b>

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 58.

**Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)**

Au 31 décembre 2023

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
<b>Sous-total</b>	—	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	4 727	2 522	42,21 %	5 815	0,07 %	26	45,00 %	2,5	1 587	27,29 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	58	211	33,00 %	128	0,19 %	3	45,00 %	2,5	54	42,73 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	170	150	40,00 %	230	0,35 %	1	45,00 %	2,5	134	58,18 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
<b>Sous-total</b>	4 955	2 883	41,42 %	6 173	0,08 %	30	45,00 %	2,5	1 775	28,76 %	2	1	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	981	2 616	44,30 %	2 140	0,12 %	23	40,00 %	2,5	609	28,46 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	890	1 448	28,50 %	1 304	0,22 %	17	40,00 %	2,5	535	41,08 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 062	1 817	51,83 %	2 004	0,34 %	26	40,00 %	2,5	1 027	51,22 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	511	669	43,83 %	804	0,59 %	17	40,00 %	2,5	534	66,40 %	2	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 265	1 853	40,58 %	3 016	1,51 %	48	40,00 %	2,5	2 800	92,85 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 700	698	35,04 %	1 944	4,29 %	30	40,00 %	2,5	2 451	126,09 %	33	s. o.
	10,00 à < 100,00	1	2	33,34 %	1	14,91 %	2	40,00 %	2,5	3	193,22 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	133	8	52,11 %	137	100,00 %	1	40,00 %	2,5	225	163,97 %	45	s. o.
<b>Sous-total</b>	7 543	9 111	41,79 %	11 350	2,50 %	164	40,00 %	2,5	8 184	72,11 %	103	98	
<b>Total des clientèles non détail - FIRB<sup>(4)</sup></b>	12 498	11 994	41,70 %	17 523	1,64 %	194	41,76 %	2,5	9 959	56,84 %	105	99	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 58.

**Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)**

Au 30 septembre 2023

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
<b>Sous-total</b>	—	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	4 816	2 112	42,48 %	5 725	0,07 %	305	45,00 %	2,5	1 585	27,69 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	22	355	35,78 %	149	0,19 %	25	45,00 %	2,5	63	42,72 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	206	150	40,00 %	266	0,35 %	11	45,00 %	2,5	155	58,35 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	7	100,00 %	7	0,62 %	7	45,00 %	2,5	9	128,57 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
<b>Sous-total</b>	5 044	2 624	41,42 %	6 147	0,08 %	348	45,00 %	2,5	1 812	29,48 %	2	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	663	3 147	42,11 %	1 982	0,11 %	42	40,00 %	2,5	561	28,38 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	566	1 132	29,50 %	901	0,22 %	21	40,00 %	2,5	370	41,10 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 289	1 627	53,25 %	2 155	0,33 %	47	40,00 %	2,5	1 085	50,33 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	580	566	44,91 %	834	0,59 %	35	40,00 %	2,5	554	66,38 %	2	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 627	1 266	41,06 %	3 147	1,43 %	88	40,00 %	2,5	2 861	90,91 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 600	543	36,28 %	1 794	4,38 %	55	40,00 %	2,5	2 277	126,93 %	31	s. o.
	10,00 à < 100,00	70	51	40,60 %	92	13,22 %	2	40,00 %	2,5	175	189,30 %	5	s. o.
	100,00 (défaut)	65	7	48,52 %	67	100,00 %	638	40,00 %	2,5	139	202,72 %	28	s. o.
<b>Sous-total</b>	7 460	8 339	42,22 %	10 972	2,01 %	928	40,00 %	2,5	8 022	73,11 %	89	75	
<b>Total des clientèles non détail - FIRB</b>		12 504	10 963	42,03 %	17 119	1,32 %	1 276	41,79 %	2,5	9 834	57,44 %	91	75

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 58.

**Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)**

Au 30 juin 2023

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
<b>Sous-total</b>	—	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	4 644	1 929	41,82 %	5 454	0,07 %	244	45,00 %	2,5	1 496	27,43 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	45	212	32,93 %	115	0,19 %	29	45,00 %	2,5	49	42,73 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	185	150	40,00 %	245	0,30 %	14	45,00 %	2,5	132	53,87 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	9	100,00 %	9	0,76 %	9	45,00 %	2,5	10	115,07 %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	23	100,00 %	23	34,69 %	1	45,00 %	2,5	62	272,17 %	4	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
<b>Sous-total</b>	4 874	2 323	41,45 %	5 846	0,21 %	297	45,00 %	2,5	1 749	29,93 %	6	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	754	3 124	40,16 %	2 008	0,11 %	42	40,00 %	2,5	564	28,09 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	607	1 144	29,53 %	945	0,22 %	20	40,00 %	2,5	388	41,10 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 137	1 124	42,18 %	1 612	0,33 %	44	40,00 %	2,5	812	50,41 %	2	s. o.
	0,50 à < 0,75	567	473	50,75 %	807	0,59 %	34	40,00 %	2,5	535	66,33 %	2	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 321	1 250	42,04 %	2 845	1,41 %	86	40,00 %	2,5	2 575	90,48 %	16	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 434	510	38,70 %	1 631	4,66 %	50	40,00 %	2,5	2 110	129,28 %	30	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	40	74,31 %	30	13,20 %	1	40,00 %	2,5	56	189,21 %	2	s. o.
	100,00 (défaut)	74	4	55,14 %	76	100,00 %	1	40,00 %	2,5	139	182,80 %	28	s. o.
<b>Sous-total</b>	6 894	7 669	39,92 %	9 954	2,12 %	278	40,00 %	2,5	7 179	72,12 %	82	70	
<b>Total des clientèles non détail - FIRB</b>	11 768	9 992	40,27 %	15 800	1,41 %	575	41,85 %	2,5	8 928	56,51 %	88	70	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 58.

**Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)**

Au 31 mars 2023

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR	Perte attendue <sup>(2)</sup>	Provisions <sup>(3)</sup>
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
<b>Sous-total</b>	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—	—
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	4 249	1 662	42,19 %	4 955	0,07 %	191	45,00 %	2,5	1 453	29,33 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	185	602	37,51 %	411	0,19 %	31	45,00 %	2,5	175	42,70 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	391	321	40,00 %	520	0,29 %	17	45,00 %	2,5	276	53,09 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	50	40,00 %	20	1,94 %	6	45,00 %	2,5	23	113,87 %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
<b>Sous-total</b>	4 825	2 635	40,81 %	5 906	0,10 %	245	45,00 %	2,5	1 927	32,64 %	3	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	752	2 309	41,75 %	1 716	0,11 %	40	40,00 %	2,5	467	27,20 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	533	1 309	30,88 %	938	0,22 %	19	40,00 %	2,5	385	41,10 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 040	1 300	42,26 %	1 585	0,33 %	43	40,00 %	2,5	794	50,10 %	2	s. o.
	0,50 à < 0,75	711	399	44,85 %	890	0,59 %	34	40,00 %	2,5	594	66,78 %	2	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 914	1 112	43,15 %	2 394	1,51 %	87	40,00 %	2,5	2 210	92,31 %	14	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 280	598	39,69 %	1 517	4,73 %	46	40,00 %	2,5	1 975	130,16 %	29	s. o.
	10,00 à < 100,00	29	41	75,23 %	60	13,20 %	1	40,00 %	2,5	103	173,20 %	3	s. o.
	100,00 (défaut)	54	3	59,48 %	56	100,00 %	1	40,00 %	2,5	115	205,81 %	22	s. o.
<b>Sous-total</b>	6 313	7 071	40,25 %	9 156	2,03 %	271	40,00 %	2,5	6 643	72,56 %	74	51	
<b>Total des clientèles non détail - FIRB</b>	11 138	9 706	40,40 %	15 062	1,28 %	516	41,96 %	2,5	8 570	56,91 %	77	51	

<sup>(1)</sup> Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.

<sup>(2)</sup> La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la section 5.6.1 de la ligne directrice de l'AMF.

<sup>(3)</sup> Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la section 5.6.2 de la ligne directrice de l'AMF.

<sup>(4)</sup> La PD moyenne du 4<sup>e</sup> trimestre 2023 a été redressée afin que sa présentation soit conforme à celle des autres trimestres.

Tableau CR8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB

	a	a	a	a	a
	Valeurs des APR				
(en millions de dollars)	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023
1 <b>APR à la fin de la période précédente</b>	<b>72 016</b>	71 975	69 925	75 226	75 912
2 Montant des actifs <sup>(1)</sup>	1 357	129	780	1 842	2 154
3 Qualité des actifs <sup>(2)</sup>	(1 147)	693	1 256	1 928	(241)
4 Mise à jour des modèles <sup>(3)</sup>	323	—	—	—	616
5 Méthodologie et politique <sup>(4)</sup>	199	(638)	(131)	(8 965)	(3 208)
6 Acquisitions et cessions <sup>(5)</sup>	—	—	—	—	—
7 Mouvements de devises <sup>(6)</sup>	131	(143)	145	(106)	(7)
8 Autres	—	—	—	—	—
9 <b>APR à la fin de la période considérée</b>	<b>72 879</b>	72 016	71 975	69 925	75 226

(1) Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

(2) Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

(3) Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

(4) Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

(5) Concernent l'évolution de la taille du portefeuille découlant des acquisitions et cessions d'entités.

(6) Concernent les fluctuations de marché comme les mouvements de devises.

## Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2024							Au 31 décembre 2023						
	Catégories d'expositions <sup>(1)</sup>							Catégories d'expositions <sup>(1)</sup>						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>
<b>Approche standard</b>														
Emprunteurs souverains	8 249	—	—	—	—	8 249	9 064	5 262	—	—	—	—	5 262	6 014
Organismes publics hors administration centrale	7 040	1 617	—	—	50	8 707	8 763	6 846	1 632	—	—	47	8 525	8 578
Institutions financières	3 046	9	10	13	19	3 097	3 612	2 190	69	46	6	23	2 334	2 809
Entreprises	9 226	3 518	3 853	25	2 373	18 995	15 384	9 006	2 995	2 352	22	2 210	16 585	14 420
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	188	78	—	—	7	273	258	167	78	—	—	7	252	238
Immobilier	5 962	107	—	—	—	6 069	4 996	5 889	114	—	—	—	6 003	4 993
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	81	17	—	—	—	98	98	75	16	—	—	—	91	91
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 098	750	—	—	6	1 854	1 712	1 232	760	—	—	6	1 998	1 836
Titrisation	26	—	—	—	—	26	26	26	—	—	—	—	26	26
Actions	626	140	—	—	—	766	766	608	139	—	—	—	747	746
Portefeuille de négociation	—	—	19 297	414	—	19 711	681	—	—	15 269	380	—	15 649	681
<b>Approche des notations internes</b>														
Emprunteurs souverains	34 611	1 165	—	4	58	35 838	85 566	34 628	1 166	—	—	75	35 869	83 581
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	5 771	1 117	1 318	5 180	131	13 517	12 468	4 955	1 085	783	4 716	133	11 672	10 964
Entreprises	32 107	6 684	—	—	1 672	40 463	36 300	30 977	6 481	—	—	1 630	39 088	34 994
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 577	3 901	—	4	121	11 603	10 182	7 161	3 722	—	2	119	11 004	9 635
Immobilier	186 296	26 135	—	—	—	212 431	169 391	184 913	25 409	—	—	—	210 322	168 710
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 172	8 151	—	—	—	15 323	15 323	7 225	8 101	—	—	—	15 326	15 326
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 525	8 068	—	—	6	22 599	21 187	14 659	8 125	—	—	5	22 789	21 856
Portefeuille de négociation	—	—	7 487	718	—	8 205	1 055	—	—	5 944	932	—	6 876	1 076
<b>Total</b>	<b>323 601</b>	<b>61 457</b>	<b>31 965</b>	<b>6 358</b>	<b>4 443</b>	<b>427 824</b>	<b>396 832</b>	<b>315 819</b>	<b>59 892</b>	<b>24 394</b>	<b>6 058</b>	<b>4 255</b>	<b>410 418</b>	<b>386 574</b>
<b>Par régions</b>														
Canada	318 414	60 154	25 598	2 141	3 456	409 763	385 387	311 536	58 710	17 225	2 191	3 529	393 191	376 496
États-Unis	4 347	1 296	5 009	465	694	11 811	6 542	3 543	1 178	3 963	425	417	9 526	5 490
Autres Pays	840	7	1 358	3 752	293	6 250	4 903	740	4	3 206	3 442	309	7 701	4 588
<b>Total</b>	<b>323 601</b>	<b>61 457</b>	<b>31 965</b>	<b>6 358</b>	<b>4 443</b>	<b>427 824</b>	<b>396 832</b>	<b>315 819</b>	<b>59 892</b>	<b>24 394</b>	<b>6 058</b>	<b>4 255</b>	<b>410 418</b>	<b>386 574</b>

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 62.

## Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions (suite)

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2023						Au 30 juin 2023							
	Catégories d'expositions <sup>(1)</sup>						Catégories d'expositions <sup>(1)</sup>							
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>
<b>Approche standard</b>														
Emprunteurs souverains	6 084	—	—	—	—	6 084	6 563	5 492	—	—	—	—	5 492	5 781
Organismes publics hors administration centrale	6 725	1 711	—	—	46	8 482	8 526	6 584	1 518	—	—	42	8 144	8 191
Institutions financières	2 333	108	122	44	26	2 633	3 049	1 999	162	997	33	26	3 217	2 718
Entreprises	8 636	2 892	2 532	31	1 771	15 862	13 392	8 631	2 975	1 564	300	1 590	15 060	13 441
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	162	21	—	—	7	190	182	156	21	—	—	6	183	173
Immobilier	5 427	78	—	—	—	5 505	4 775	5 049	79	—	—	—	5 128	4 586
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	77	16	—	—	—	93	93	68	16	—	—	—	84	84
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 012	648	—	—	6	1 666	1 474	1 019	617	—	—	6	1 642	1 419
Titrisation	32	—	—	—	—	32	32	27	—	—	—	—	27	27
Actions	594	137	—	—	—	731	731	562	146	—	—	—	708	708
Portefeuille de négociation	—	—	13 142	207	—	13 349	604	—	—	12 892	253	—	13 145	508
<b>Approche des notations internes</b>														
Emprunteurs souverains	33 807	1 411	—	—	53	35 271	81 457	35 543	1 238	—	—	51	36 832	81 531
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	5 044	989	1 009	4 410	113	11 565	10 639	4 873	876	1 279	4 211	96	11 335	10 193
Entreprises	30 434	6 129	—	—	1 582	38 145	34 197	29 303	6 032	—	—	1 197	36 532	32 723
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 205	3 639	—	7	113	10 964	9 667	7 321	3 609	—	5	120	11 055	9 739
Immobilier	182 637	24 694	—	—	—	207 331	166 996	180 210	24 066	—	—	—	204 276	165 349
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 402	8 141	—	—	—	15 543	15 543	7 273	8 171	—	—	—	15 444	15 444
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 741	8 246	—	—	6	22 993	22 077	14 780	9 695	—	—	7	24 482	23 569
Portefeuille de négociation	—	—	10 861	886	—	11 747	1 505	—	—	12 060	665	—	12 725	924
<b>Total</b>	<b>312 352</b>	<b>58 860</b>	<b>27 666</b>	<b>5 585</b>	<b>3 723</b>	<b>408 186</b>	<b>381 502</b>	<b>308 890</b>	<b>59 221</b>	<b>28 792</b>	<b>5 467</b>	<b>3 141</b>	<b>405 511</b>	<b>377 108</b>
<b>Par régions</b>														
Canada	308 402	58 006	22 589	2 107	3 311	394 415	372 735	305 640	58 297	22 702	1 631	2 825	391 095	368 676
États-Unis	2 878	848	2 703	363	79	6 871	4 219	2 317	913	1 941	352	86	5 609	3 690
Autres Pays	1 072	6	2 374	3 115	333	6 900	4 548	933	11	4 149	3 484	230	8 807	4 742
<b>Total</b>	<b>312 352</b>	<b>58 860</b>	<b>27 666</b>	<b>5 585</b>	<b>3 723</b>	<b>408 186</b>	<b>381 502</b>	<b>308 890</b>	<b>59 221</b>	<b>28 792</b>	<b>5 467</b>	<b>3 141</b>	<b>405 511</b>	<b>377 108</b>

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 62.

## Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions (suite)

Au 31 mars 2023

 Catégories d'expositions<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>
<b>Approche standard</b>							
Emprunteurs souverains	2 684	—	—	—	—	2 684	2 938
Organismes publics hors administration centrale	6 808	1 408	—	—	33	8 249	8 276
Institutions financières	2 343	144	30	8	27	2 552	2 984
Entreprises	8 412	2 789	1 746	357	1 610	14 914	13 170
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	96	21	—	—	5	122	114
Immobilier	4 959	87	—	—	—	5 046	4 522
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	51	11	—	—	—	62	62
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 072	641	—	—	7	1 720	1 467
Titrisation	29	—	—	—	—	29	29
Actions	515	141	—	—	—	656	656
Portefeuille de négociation	—	—	9 150	297	—	9 447	463
<b>Approche des notations internes</b>							
Emprunteurs souverains	36 242	1 323	—	—	51	37 616	76 017
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	4 826	990	1 536	4 543	91	11 986	10 520
Entreprises	29 866	6 210	—	—	1 172	37 248	32 937
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	5 255	3 103	—	2	76	8 436	7 696
Immobilier	176 822	23 279	—	—	—	200 101	167 841
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 236	8 166	—	—	—	15 402	15 402
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 606	9 837	—	—	5	24 448	23 142
Portefeuille de négociation	—	—	9 641	746	—	10 387	1 154
<b>Total</b>	<b>301 822</b>	<b>58 150</b>	<b>22 103</b>	<b>5 953</b>	<b>3 077</b>	<b>391 105</b>	<b>369 390</b>
<b>Par régions</b>							
Canada	298 343	57 465	19 662	1 730	2 832	380 032	360 712
États-Unis	2 808	657	1 383	410	76	5 334	3 976
Autres Pays	671	28	1 058	3 813	169	5 739	4 702
<b>Total</b>	<b>301 822</b>	<b>58 150</b>	<b>22 103</b>	<b>5 953</b>	<b>3 077</b>	<b>391 105</b>	<b>369 390</b>

<sup>(1)</sup> La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

<sup>(2)</sup> Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

## Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2024							Au 31 décembre 2023						
	Catégories d'expositions <sup>(1)</sup>							Catégories d'expositions <sup>(1)</sup>						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>
<b>Secteurs d'activité</b>														
Agriculture	9 657	503	—	—	38	10 198	11 567	9 497	509	—	—	44	10 050	11 378
Mines, pétrole et gaz	1 187	665	—	—	74	1 926	1 930	1 123	556	—	—	123	1 802	1 805
Services publics	2 558	1 040	—	4	273	3 875	3 875	2 021	1 088	—	—	210	3 319	3 318
Construction	3 199	1 243	—	—	301	4 743	4 822	3 176	1 127	—	—	302	4 605	4 654
Fabrication	4 439	1 207	—	—	323	5 969	6 080	4 180	1 228	—	—	314	5 722	5 835
Commerce de gros	2 025	460	—	—	132	2 617	2 655	1 972	475	—	—	135	2 582	2 618
Commerce de détail	3 506	745	—	—	32	4 283	4 340	3 852	731	—	—	29	4 612	4 669
Transport	1 400	474	—	—	74	1 948	1 963	1 162	432	—	1	75	1 670	1 686
Industrie de l'information	423	319	—	—	440	1 182	1 196	433	292	—	—	440	1 165	1 177
Finance et assurances	9 791	2 252	3 237	5 218	1 107	21 605	18 835	11 220	1 960	2 066	4 743	1 115	21 104	19 342
Immobilier	4 817	1 263	—	—	114	6 194	20 442	4 638	1 162	—	—	106	5 906	18 641
Services professionnels	1 256	391	—	—	461	2 108	1 840	1 211	327	—	—	212	1 750	1 664
Gestion de sociétés	1 116	218	—	—	43	1 377	1 357	1 010	195	—	—	41	1 246	1 226
Services administratifs	653	149	—	—	38	840	850	609	166	—	—	33	808	817
Enseignement	142	25	—	—	2	169	173	143	25	—	—	2	170	174
Soins de santé	639	107	—	—	18	764	2 207	601	120	—	—	18	739	2 148
Arts et spectacles	263	68	—	—	2	333	356	264	64	—	—	2	330	352
Hébergement	442	46	—	—	8	496	584	385	30	—	—	8	423	516
Autres services	909	139	—	—	15	1 063	1 104	789	126	—	—	15	930	968
Organismes publics	42 958	923	—	—	59	43 940	72 666	37 001	908	—	—	91	38 000	66 326
Autres secteurs d'activités	1 630	256	1 944	—	699	4 529	3 552	1 731	275	1 115	—	756	3 877	3 468
<b>Total</b>	<b>93 010</b>	<b>12 493</b>	<b>5 181</b>	<b>5 222</b>	<b>4 253</b>	<b>120 159</b>	<b>162 394</b>	<b>87 018</b>	<b>11 796</b>	<b>3 181</b>	<b>4 744</b>	<b>4 071</b>	<b>110 810</b>	<b>152 782</b>

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2023							Au 30 juin 2023						
	Catégories d'expositions <sup>(1)</sup>							Catégories d'expositions <sup>(1)</sup>						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>
<b>Secteurs d'activité</b>														
Agriculture	9 196	471	—	—	40	9 707	11 013	8 980	473	—	—	38	9 491	10 828
Mines, pétrole et gaz	988	544	—	—	126	1 658	1 659	833	532	—	—	123	1 488	1 491
Services publics	1 765	708	—	—	177	2 650	2 650	1 546	603	—	—	197	2 346	2 347
Construction	3 438	1 158	—	—	293	4 889	4 936	3 468	1 172	—	—	269	4 909	4 934
Fabrication	4 339	1 150	—	—	312	5 801	5 899	4 364	1 053	—	—	310	5 727	5 826
Commerce de gros	2 084	432	—	—	129	2 645	2 677	1 966	431	—	—	126	2 523	2 555
Commerce de détail	2 935	790	—	—	31	3 756	3 809	2 698	775	—	—	28	3 501	3 555
Transport	1 154	441	—	—	76	1 671	1 688	1 049	461	—	1	78	1 589	1 605
Industrie de l'information	458	293	—	—	440	1 191	1 200	457	322	—	—	7	786	793
Finance et assurances	11 705	1 914	2 729	4 485	804	21 637	19 135	10 992	1 922	3 204	4 543	730	21 391	18 331
Immobilier	4 408	1 171	—	—	99	5 678	16 827	4 540	1 195	—	—	132	5 867	15 868
Services professionnels	1 374	295	—	—	66	1 735	1 757	1 207	267	—	—	67	1 541	1 562
Gestion de sociétés	1 067	261	—	—	38	1 366	1 336	1 126	246	—	—	35	1 407	1 380
Services administratifs	732	127	—	—	30	889	896	651	98	—	—	34	783	791
Enseignement	127	27	—	—	2	156	159	139	30	—	—	2	171	174
Soins de santé	650	308	—	—	19	977	2 322	762	121	—	—	19	902	2 280
Arts et spectacles	302	65	—	—	3	370	388	279	62	—	—	24	365	384
Hébergement	381	18	—	—	9	408	490	379	19	—	—	7	405	487
Autres services	903	93	—	—	13	1 009	1 043	721	135	—	—	14	870	907
Organismes publics	36 694	926	—	—	88	37 708	66 105	37 969	948	—	—	73	38 990	66 965
Autres secteurs d'activités	1 638	337	934	—	750	3 659	3 308	1 715	418	636	—	647	3 416	3 324
<b>Total</b>	<b>86 338</b>	<b>11 529</b>	<b>3 663</b>	<b>4 485</b>	<b>3 545</b>	<b>109 560</b>	<b>149 297</b>	<b>85 841</b>	<b>11 283</b>	<b>3 840</b>	<b>4 544</b>	<b>2 960</b>	<b>108 468</b>	<b>146 387</b>

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

**Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité (suite)**

Au 31 mars 2023

 Catégories d'expositions<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes <sup>(2)</sup>
<b>Secteurs d'activité</b>							
Agriculture	9 505	491	—	—	42	10 038	10 860
Mines, pétrole et gaz	430	453	—	—	124	1 007	1 009
Services publics	1 415	582	—	—	195	2 192	2 192
Construction	3 419	1 234	—	—	276	4 929	4 947
Fabrication	4 561	1 050	—	—	305	5 916	6 000
Commerce de gros	2 055	455	—	—	125	2 635	2 660
Commerce de détail	2 737	702	—	—	31	3 470	3 519
Transport	1 133	473	—	1	78	1 685	1 698
Industrie de l'information	254	449	—	—	7	710	715
Finance et assurances	11 423	1 794	3 235	4 907	786	22 145	19 069
Immobilier	4 580	1 192	—	—	106	5 878	14 747
Services professionnels	1 169	294	—	—	22	1 485	1 503
Gestion de sociétés	1 177	270	—	—	86	1 533	1 491
Services administratifs	617	117	—	—	40	774	779
Enseignement	159	29	—	—	2	190	193
Soins de santé	822	202	—	—	17	1 041	2 378
Arts et spectacles	316	70	—	—	27	413	429
Hébergement	431	30	—	—	6	467	544
Autres services	667	176	—	—	16	859	895
Organismes publics	35 711	960	—	—	58	36 729	59 634
Autres entreprises	1 792	433	77	—	602	2 904	3 304
<b>Total</b>	<b>84 373</b>	<b>11 456</b>	<b>3 312</b>	<b>4 908</b>	<b>2 951</b>	<b>107 000</b>	<b>138 566</b>

<sup>(1)</sup> La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

<sup>(2)</sup> Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.



## RISQUE DE CONTREPARTIE

**Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche<sup>(1)</sup>**

	a	b	c	d	e	f
	Au 31 mars 2024					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 042	3 499	s. o.	1,4	6 358	2 596
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 587	1 102
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
<b>6 Total</b>	<b>1 042</b>	<b>3 499</b>	<b>—</b>	<b>s. o.</b>	<b>7 945</b>	<b>3 698</b>

  

	a	b	c	d	e	f
	Au 31 décembre 2023					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	908	3 419	s. o.	1,4	6 058	2 421
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 057	838
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
<b>6 Total</b>	<b>908</b>	<b>3 419</b>	<b>—</b>	<b>s. o.</b>	<b>7 115</b>	<b>3 259</b>

  

	a	b	c	d	e	f
	Au 30 septembre 2023					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	692	3 297	s. o.	1,4	5 585	2 595
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 360	698
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
<b>6 Total</b>	<b>692</b>	<b>3 297</b>	<b>—</b>	<b>s. o.</b>	<b>6 945</b>	<b>3 293</b>

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

**Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche<sup>(1)</sup> (suite)**

	a	b	c	d	e	f
	Au 30 juin 2023					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	745	3 214	s. o.	1,4	5 543	2 758
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	783	499
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
<b>6 Total</b>	<b>745</b>	<b>3 214</b>	<b>—</b>	<b>s. o.</b>	<b>6 326</b>	<b>3 257</b>

  

	a	b	c	d	e	f
	Au 31 mars 2023					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	977	3 314	s. o.	1,4	6 007	2 506
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	805	360
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
<b>6 Total</b>	<b>977</b>	<b>3 314</b>	<b>—</b>	<b>s. o.</b>	<b>6 812</b>	<b>2 866</b>

<sup>(1)</sup> Exclut les expositions et les APR en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit et en regard des contreparties centrales (présentés au tableau CCR8).

**Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques<sup>(1)</sup>**

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 31 mars 2024														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
<b>Portefeuille réglementaire / Pondération des risques</b>																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	26	1	—	13	—	—	—	—	—	—	119	—	159
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	25	—	—	6	—	12	87	—	1 051	72	—	—	1 253
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	87	—	3	72	—	—	162
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	<b>Total</b>	—	—	72	1	—	19	—	12	87	—	1 051	72	119	—	1 433
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 31 décembre 2023														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
<b>Portefeuille réglementaire / Pondération des risques</b>																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	46	—	—	6	—	—	—	—	—	—	60	—	112
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	22	—	—	9	—	8	136	—	873	66	—	—	1 114
	Dont : Financement spécialisé <sup>(2)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	136	—	5	66	—	—	207
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises <sup>(2)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	<b>Total</b>	—	—	88	—	—	15	—	8	136	—	873	66	60	—	1 246

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 70.

**Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques<sup>(1)</sup> (suite)**

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 30 septembre 2023														
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
<b>Portefeuille réglementaire / Pondération des risques</b>																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	61	—	—	44	—	—	—	—	—	—	87	—	192
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	31	—	—	—	—	10	36	—	646	21	—	—	744
	Dont : Financement spécialisé <sup>(2)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	36	—	1	21	—	—	58
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises <sup>(2)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	<b>Total</b>	—	—	95	—	—	44	—	10	36	—	646	21	87	—	939

  

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 30 juin 2023														
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
<b>Portefeuille réglementaire / Pondération des risques</b>																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	23	—	—	33	—	—	—	—	—	—	75	—	131
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	26	—	—	279	—	14	25	—	417	78	—	—	839
	Dont : Financement spécialisé <sup>(2)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	25	—	2	78	—	—	105
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises <sup>(2)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	<b>Total</b>	—	—	56	—	—	312	—	14	25	—	417	78	75	—	977

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 70.

**Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques<sup>(1)</sup> (suite)**

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 31 mars 2023														
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
<b>Portefeuille réglementaire / Pondération des risques</b>																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	18	—	—	8	—	—	—	—	—	—	59	—	85
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	23	—	—	333	—	16	38	—	370	120	—	—	900
	Dont : Financement spécialisé <sup>(2)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	38	—	1	119	—	—	158
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises <sup>(2)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	<b>Total</b>	—	—	44	—	—	341	—	16	38	—	370	120	59	—	988

<sup>(1)</sup> Les expositions sont présentées nettes après l'atténuation du risque de crédit.

<sup>(2)</sup> Les données antérieures au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 ont été reclassées de la ligne "Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises" à la ligne "Financement spécialisé" afin que leur présentation soit conforme à celle des trimestres subséquents.

**Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)**

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 31 mars 2024							Au 31 décembre 2023						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	379	0,03 %	11	10,00 %	0,30	3	0,88 %	152	0,04 %	9	10,00 %	0,70	2	1,47 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
<b>Sous-total</b>	<b>379</b>	<b>0,03 %</b>	<b>11</b>	<b>10,00 %</b>	<b>0,30</b>	<b>3</b>	<b>0,88 %</b>	<b>152</b>	<b>0,04 %</b>	<b>9</b>	<b>10,00 %</b>	<b>0,70</b>	<b>2</b>	<b>1,47 %</b>	
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
<b>Sous-total</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	1	0,06 %	42	86,40 %	1,10	—	14,77 %	2	0,06 %	18	86,40 %	1,00	—	14,03 %
	0,15 à < 0,25	19	0,22 %	67	86,40 %	1,20	10	53,15 %	14	0,21 %	65	86,40 %	1,40	8	55,20 %
	0,25 à < 0,50	34	0,33 %	60	86,40 %	2,00	29	87,40 %	37	0,31 %	63	86,40 %	2,70	37	98,07 %
	0,50 à < 0,75	15	0,57 %	52	86,40 %	3,70	21	136,74 %	20	0,56 %	39	86,40 %	4,00	27	141,79 %
	0,75 à < 2,50	144	1,80 %	235	86,40 %	2,10	226	156,38 %	156	1,80 %	183	86,40 %	2,30	249	158,62 %
	2,50 à < 10,00	10	4,68 %	49	86,40 %	2,50	23	231,06 %	99	3,45 %	44	86,40 %	1,10	218	219,72 %
	10,00 à < 100,00	6	16,55 %	15	86,40 %	3,10	20	350,28 %	7	16,14 %	15	86,40 %	3,70	24	358,59 %
	100,00 (défaut)	7	100,00 %	4	86,40 %	1,00	76	1 079,94 %	4	100,00 %	7	86,40 %	1,10	48	1 079,94 %
<b>Sous-total</b>	<b>236</b>	<b>4,77 %</b>	<b>524</b>	<b>86,40 %</b>	<b>2,10</b>	<b>405</b>	<b>171,77 %</b>	<b>339</b>	<b>3,56 %</b>	<b>434</b>	<b>86,40 %</b>	<b>2,00</b>	<b>611</b>	<b>180,37 %</b>	
<b>Total AIRB</b>	<b>615</b>	<b>1,85 %</b>	<b>535</b>	<b>39,30 %</b>	<b>1,00</b>	<b>408</b>	<b>66,42 %</b>	<b>491</b>	<b>2,47 %</b>	<b>443</b>	<b>62,73 %</b>	<b>1,60</b>	<b>613</b>	<b>124,94 %</b>	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 73.

**Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)**

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 30 septembre 2023 <sup>(1)</sup>							Au 30 juin 2023						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	637	0,04 %	10	10,00 %	0,20	8	1,25 %	178	0,04 %	11	10,00 %	0,50	3	1,41 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
<b>Sous-total</b>	<b>637</b>	<b>0,04 %</b>	<b>10</b>	<b>10,00 %</b>	<b>0,20</b>	<b>8</b>	<b>1,25 %</b>	<b>178</b>	<b>0,04 %</b>	<b>11</b>	<b>10,00 %</b>	<b>0,50</b>	<b>3</b>	<b>1,41 %</b>	
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
<b>Sous-total</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>— %</b>	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	2	0,05 %	33	86,40 %	1,10	—	13,08 %	1	0,06 %	32	86,40 %	1,00	1	13,97 %
	0,15 à < 0,25	20	0,22 %	60	86,40 %	1,20	11	54,82 %	17	0,22 %	62	86,40 %	1,40	10	60,44 %
	0,25 à < 0,50	40	0,33 %	58	86,40 %	1,60	33	82,16 %	28	0,32 %	67	86,40 %	1,50	22	77,64 %
	0,50 à < 0,75	6	0,58 %	38	86,40 %	2,10	7	112,66 %	7	0,58 %	37	86,40 %	2,70	9	122,97 %
	0,75 à < 2,50	145	1,84 %	178	86,40 %	1,60	207	143,19 %	133	1,84 %	202	86,40 %	1,80	190	143,44 %
	2,50 à < 10,00	16	3,87 %	47	86,40 %	1,70	35	224,12 %	11	3,67 %	45	86,40 %	2,00	25	219,71 %
	10,00 à < 100,00	7	20,91 %	23	86,40 %	2,20	25	360,67 %	2	21,43 %	11	86,40 %	1,90	5	362,29 %
	100,00 (défaut)	4	100,00 %	6	86,40 %	1,00	44	1 079,94 %	2	100,00 %	5	86,40 %	1,00	20	1 079,94 %
<b>Sous-total</b>	<b>240</b>	<b>3,76 %</b>	<b>443</b>	<b>86,40 %</b>	<b>1,60</b>	<b>362</b>	<b>151,07 %</b>	<b>201</b>	<b>2,59 %</b>	<b>461</b>	<b>86,40 %</b>	<b>1,70</b>	<b>282</b>	<b>140,19 %</b>	
<b>Total AIRB</b>	<b>877</b>	<b>1,06 %</b>	<b>453</b>	<b>30,45 %</b>	<b>0,60</b>	<b>370</b>	<b>42,20 %</b>	<b>379</b>	<b>1,42 %</b>	<b>472</b>	<b>49,75 %</b>	<b>1,10</b>	<b>285</b>	<b>74,93 %</b>	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 73.

**Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)**

		a	b	c	d	e	f	g
		Au 31 mars 2023 <sup>(1)</sup>						
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	438	0,04 %	13	10,00 %	0,30	6	1,26 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
	<b>Sous-total</b>	438	0,04 %	13	10,00 %	0,30	6	1,26 %
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
	<b>Sous-total</b>	—	— %	—	— %	—	—	— %
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	1	0,11 %	30	86,40 %	4,20	—	35,10 %
	0,15 à < 0,25	31	0,22 %	64	86,40 %	1,30	21	67,31 %
	0,25 à < 0,50	35	0,31 %	75	86,40 %	1,60	32	90,04 %
	0,50 à < 0,75	14	0,57 %	48	86,40 %	2,90	22	157,03 %
	0,75 à < 2,50	116	1,35 %	195	86,40 %	2,00	198	169,87 %
	2,50 à < 10,00	17	3,81 %	53	86,40 %	1,80	38	229,15 %
	10,00 à < 100,00	2	15,98 %	12	86,40 %	2,90	7	415,39 %
	100,00 (défaut)	3	100,00 %	3	86,40 %	1,00	36	1 214,10 %
	<b>Sous-total</b>	219	1,26 %	480	86,40 %	1,90	354	163,93 %
<b>Total AIRB</b>		657	0,44 %	493	34,87 %	0,80	360	55,04 %

<sup>(1)</sup> Un raffinement méthodologique a été effectué au niveau de certains éléments de la PCD moyenne.

**Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)**

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 31 mars 2024							Au 31 décembre 2023						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,15 à < 0,25	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,25 à < 0,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
<b>Sous-total</b>	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	5 635	0,07 %	44	45,00 %	2,50	1 716	30,43 %	5 103	0,07 %	48	45,00 %	2,50	1 321	25,89 %
	0,15 à < 0,25	15	0,19 %	1	45,00 %	2,50	6	42,77 %	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,25 à < 0,50	3	0,28 %	1	45,00 %	2,50	1	52,82 %	3	0,28 %	1	45,00 %	2,50	2	52,73 %
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	56	1,94 %	1	45,00 %	2,50	61	110,00 %	2	1,94 %	1	45,00 %	2,50	2	110,00 %
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
<b>Sous-total</b>	5 709	0,08 %	47	45,00 %	2,50	1 784	31,25 %	5 108	0,07 %	50	45,00 %	2,50	1 325	25,94 %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	71	0,12 %	9	40,00 %	2,50	20	28,73 %	101	0,11 %	9	40,00 %	2,50	28	28,31 %
	0,15 à < 0,25	77	0,23 %	3	40,00 %	2,50	32	42,01 %	99	0,22 %	4	40,00 %	2,50	41	41,08 %
	0,25 à < 0,50	18	0,39 %	6	40,00 %	2,50	10	52,78 %	32	0,39 %	5	40,00 %	2,50	18	54,50 %
	0,50 à < 0,75	11	0,62 %	3	40,00 %	2,50	8	67,99 %	9	0,59 %	2	40,00 %	2,50	6	66,78 %
	0,75 à < 2,50	9	1,37 %	7	40,00 %	2,50	8	89,75 %	19	1,29 %	9	40,00 %	2,50	17	88,44 %
	2,50 à < 10,00	2	6,68 %	3	40,00 %	2,50	2	137,03 %	2	6,16 %	5	40,00 %	2,50	3	135,63 %
	10,00 à < 100,00	—	27,53 %	1	40,00 %	2,50	—	220,79 %	9	26,40 %	1	40,00 %	2,50	19	220,24 %
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
<b>Sous-total</b>	188	0,35 %	32	40,00 %	2,50	80	42,75 %	271	1,19 %	35	40,00 %	2,50	132	48,79 %	
<b>Total FIRB</b>		5 897	0,09 %	79	44,84 %	2,50	1 864	31,61 %	5 379	0,12 %	85	44,75 %	2,50	1 457	27,10 %

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 76.

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 30 septembre 2023							Au 30 juin 2023							
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %
<b>Sous-total</b>	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %	
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	4 103	0,07 %	35	45,00 %	2,50	1 077	26,26 %	3 594	0,07 %	20	45,00 %	2,50	907	25,25 %	
	0,15 à < 0,25	15	0,19 %	2	45,00 %	2,50	6	41,98 %	291	0,19 %	3	45,00 %	2,50	166	56,87 %	
	0,25 à < 0,50	3	0,28 %	2	45,00 %	2,50	2	52,73 %	4	0,28 %	1	45,00 %	2,50	2	52,73 %	
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
	0,75 à < 2,50	745	0,96 %	1	45,00 %	2,50	856	114,89 %	752	0,93 %	1	45,00 %	2,50	866	115,07 %	
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	43	34,69 %	5	45,00 %	2,50	113	262,53 %	
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
<b>Sous-total</b>	4 866	0,21 %	40	45,00 %	2,50	1 941	39,89 %	4 684	0,53 %	30	45,00 %	2,50	2 054	43,85 %		
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	215	0,12 %	36	40,00 %	2,50	63	29,09 %	148	0,12 %	25	40,00 %	2,50	44	28,94 %	
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
	0,25 à < 0,50	14	0,38 %	7	40,00 %	2,50	7	51,69 %	35	0,39 %	5	40,00 %	2,50	19	54,03 %	
	0,50 à < 0,75	2	0,59 %	2	40,00 %	2,50	1	66,78 %	2	0,59 %	2	40,00 %	2,50	1	66,78 %	
	0,75 à < 2,50	25	1,26 %	9	40,00 %	2,50	22	87,98 %	25	1,28 %	9	40,00 %	2,50	21	86,81 %	
	2,50 à < 10,00	6	4,95 %	4	40,00 %	2,50	7	119,72 %	4	4,95 %	4	40,00 %	2,50	4	117,62 %	
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
<b>Sous-total</b>	262	0,35 %	58	40,00 %	2,50	100	38,15 %	214	0,38 %	45	40,00 %	2,50	89	41,58 %		
<b>Total FIRB</b>		5 128	0,21 %	98	44,74 %	2,50	2 041	39,81 %	4 898	0,53 %	75	44,78 %	2,50	2 143	43,75 %	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 76.

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

	a	b	c	d	e	f	g	
	Au 31 mars 2023							
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne <sup>(1)</sup>	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
	<b>Sous-total</b>	—	— %	—	— %	—	—	— %
Expositions liées à des Institutions financières	0,00 à < 0,15	4 582	0,07 %	38	45,00 %	2,50	1 428	31,16 %
	0,15 à < 0,25	295	0,19 %	4	45,00 %	2,50	167	56,80 %
	0,25 à < 0,50	4	0,28 %	1	45,00 %	2,50	2	52,73 %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	0,93 %	1	45,00 %	2,50	—	64,56 %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
	<b>Sous-total</b>	4 881	0,07 %	44	45,00 %	2,50	1 597	32,72 %
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	66	0,12 %	8	40,00 %	2,50	25	37,71 %
	0,15 à < 0,25	5	0,22 %	3	40,00 %	2,50	4	71,43 %
	0,25 à < 0,50	14	0,38 %	6	40,00 %	2,50	8	54,35 %
	0,50 à < 0,75	4	0,59 %	3	40,00 %	2,50	6	148,72 %
	0,75 à < 2,50	25	1,89 %	6	40,00 %	2,50	24	100,32 %
	2,50 à < 10,00	5	4,41 %	4	40,00 %	2,50	6	106,80 %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
	<b>Sous-total</b>	119	0,72 %	30	40,00 %	2,50	73	60,82 %
<b>Total FIRB</b>		5 000	0,09 %	74	44,88 %	2,50	1 670	33,39 %

<sup>(1)</sup> Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle des trimestres subséquents.

Tableau CCR5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie

	Au 31 mars 2024						Au 31 décembre 2023					
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)												
1 Encaisse – Devise locale	—	2 221	—	146	17 663	18 620	—	2 334	—	131	11 636	14 618
2 Encaisse – Autres devises	—	4 502	—	331	113	179	—	3 846	—	683	6	244
3 Dette souveraine locale	16	—	1 034	—	16 902	17 532	—	—	784	—	13 140	11 167
4 Autres dettes souveraines	—	—	—	—	172	113	—	—	—	—	217	6
5 Dette publique	—	—	—	—	215	—	—	—	—	—	227	22
6 Obligations d'entreprises	—	—	—	—	910	129	—	—	—	—	880	439
7 Actions	—	—	—	—	365	5	—	—	—	—	164	—
8 Autres sûretés	—	—	—	—	277	—	—	—	—	—	242	4
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>6 723</b>	<b>1 034</b>	<b>477</b>	<b>36 617</b>	<b>36 578</b>	<b>—</b>	<b>6 180</b>	<b>784</b>	<b>814</b>	<b>26 512</b>	<b>26 500</b>

  

	Au 30 septembre 2023				Au 30 juin 2023							
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)												
1 Encaisse – Devise locale	—	2 050	—	193	13 484	14 057	—	2 112	—	90	19 889	13 975
2 Encaisse – Autres devises	—	3 821	—	851	4	129	—	3 626	—	1 067	317	67
3 Dette souveraine locale	3	—	455	—	12 980	13 375	—	—	382	—	12 885	19 883
4 Autres dettes souveraines	—	—	—	—	139	4	194	—	—	—	67	317
5 Dette publique	—	—	—	—	147	8	—	—	—	—	224	3
6 Obligations d'entreprises	—	—	—	—	798	103	—	—	—	—	691	5
7 Actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Autres sûretés	—	—	—	—	157	—	—	—	—	—	192	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>5 871</b>	<b>455</b>	<b>1 044</b>	<b>27 709</b>	<b>27 676</b>	<b>194</b>	<b>5 738</b>	<b>382</b>	<b>1 157</b>	<b>34 265</b>	<b>34 251</b>

  

	Au 31 mars 2023				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée			
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)						
1 Encaisse – Devise locale	—	2 522	—	18	13 012	9 828
2 Encaisse – Autres devises	—	3 780	—	821	399	41
3 Dette souveraine locale	—	—	313	—	9 066	12 922
4 Autres dettes souveraines	230	—	—	—	41	399
5 Dette publique	—	—	—	—	256	—
6 Obligations d'entreprises	—	—	—	—	263	88
7 Actions	—	—	—	—	—	—
8 Autres sûretés	—	—	—	—	259	—
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>6 302</b>	<b>313</b>	<b>839</b>	<b>23 296</b>	<b>23 278</b>

**Tableau CCR6 – Expositions sur dérivés de crédit**

		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		Au 31 mars 2024		Au 31 décembre 2023		Au 30 septembre 2023		Au 30 juin 2023		Au 31 mars 2023	
		Protection achetée	Protection vendue								
(en millions de dollars)											
<b>Montants notionnels</b>											
1	Swaps de défaut de crédit sur signature unique	110	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Swaps de défaut de crédit indiciels <sup>(1)</sup>	965	—	676	—	340	—	113	—	54	—
3	Swaps sur rendement total	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Options de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Autres dérivés de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	<b>Total des montants notionnels</b>	<b>1 075</b>	<b>—</b>	<b>676</b>	<b>—</b>	<b>340</b>	<b>—</b>	<b>113</b>	<b>—</b>	<b>54</b>	<b>—</b>
<b>Justes valeurs</b>											
7	Juste valeur positive (actif)	25	—	3	—	—	—	—	—	—	—
8	Juste valeur négative (passif) <sup>(1)</sup>	—	—	—	—	—	—	2	—	1	—

<sup>(1)</sup> Les données comparatives avant le deuxième trimestre de 2023 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

**Tableau CCR8 – Expositions sur les contreparties centrales (CC)**

		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		Au 31 mars 2024		Au 31 décembre 2023		Au 30 septembre 2023		Au 30 juin 2023		Au 31 mars 2023	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	APR								
(en millions de dollars)											
1	<b>Expositions sur les CC éligibles (total)</b>	<b>565</b>	<b>24</b>	<b>246</b>	<b>16</b>	<b>242</b>	<b>22</b>	<b>307</b>	<b>23</b>	<b>236</b>	<b>29</b>
2	Expositions sur opérations auprès de CC éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :	464	9	145	3	141	3	206	4	95	2
3	i) Dérivés de gré à gré	302	6	50	1	30	1	13	—	17	—
4	ii) Marchés dérivés organisés	44	1	66	1	100	2	66	1	39	1
5	iii) Cessions temporaires de titres	118	2	29	1	11	—	127	3	39	1
6	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduct a été approuvée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Dépôt de garantie initial séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Dépôt de garantie initial non séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	101	15	101	13	101	19	101	19	141	27
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	<b>Expositions sur les CC non éligibles (total)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>								
12	Expositions sur opérations auprès de CC non éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13	i) Dérivés de gré à gré	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14	ii) Marchés dérivés organisés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15	iii) Cessions temporaires de titres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduct a été approuvée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17	Dépôt de garantie initial séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18	Dépôt de garantie initial non séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20	Contributions aux fonds de garantie non financées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

# TITRISATION

**Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire**

													a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
													Au 31 mars 2024											
													Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)													Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1	<b>De détail (total), dont :</b>												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Créances immobilières résidentielles												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	Cartes de crédit												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Autres expositions à la clientèle de détail												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Retitrisation												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	<b>De gros (total), dont :</b>												—	—	—	—	—	—	—	—	26	—	—	26
7	Prêts aux entreprises												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Créances immobilières commerciales												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Crédits-bails et créances												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Autres expositions sur la clientèle de gros												—	—	—	—	—	—	—	—	23	—	—	23
11	Retitrisation												—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	3

  

													a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
													Au 31 décembre 2023											
													Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)													Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1	<b>De détail (total), dont :</b>												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Créances immobilières résidentielles												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	Cartes de crédit												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Autres expositions à la clientèle de détail												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Retitrisation												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	<b>De gros (total), dont :</b>												—	—	—	—	—	—	—	—	26	—	—	26
7	Prêts aux entreprises												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Créances immobilières commerciales												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Crédits-bails et créances												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Autres expositions sur la clientèle de gros												—	—	—	—	—	—	—	—	24	—	—	24
11	Retitrisation												—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2

  

													a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
													Au 30 septembre 2023											
													Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)													Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1	<b>De détail (total), dont :</b>												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Créances immobilières résidentielles												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	Cartes de crédit												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Autres expositions à la clientèle de détail												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Retitrisation												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	<b>De gros (total), dont :</b>												—	—	—	—	—	—	—	—	32	—	—	32
7	Prêts aux entreprises												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Créances immobilières commerciales												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Crédits-bails et créances												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Autres expositions sur la clientèle de gros												—	—	—	—	—	—	—	—	29	—	—	29
11	Retitrisation												—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	3

\* STC : Simples, transparents et comparables.

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

													Au 30 juin 2023											
													Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
													Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
(en millions de dollars)																								
1	<b>De détail (total), dont :</b>												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Créances immobilières résidentielles												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	Cartes de crédit												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Autres expositions à la clientèle de détail												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Retitrisation												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	<b>De gros (total), dont :</b>												—	—	—	—	—	—	—	—	27	—	—	27
7	Prêts aux entreprises												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Créances immobilières commerciales												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Crédits-bails et créances												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Autres expositions sur la clientèle de gros												—	—	—	—	—	—	—	—	25	—	—	25
11	Retitrisation												—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2

													Au 31 mars 2023											
													Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
													Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
(en millions de dollars)																								
1	<b>De détail (total), dont :</b>												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Créances immobilières résidentielles												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	Cartes de crédit												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Autres expositions à la clientèle de détail												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Retitrisation												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	<b>De gros (total), dont :</b>												—	—	—	—	—	—	—	—	29	—	—	29
7	Prêts aux entreprises												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Créances immobilières commerciales												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Crédits-bails et créances												—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Autres expositions sur la clientèle de gros												—	—	—	—	—	—	—	—	26	—	—	26
11	Retitrisation												—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	3

\* STC : Simples, transparents et comparables.

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 31 mars 2024																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	>100 % < 1 250 %	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %
1 <b>Expositions totales</b>	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	319	—	—	—	26
2 Titrisation classique	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	319	—	—	—	26
3 Dont titrisation	—	—	—	—	23	—	—	—	23	—	—	—	287	—	—	—	23
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	—	—	—	—	23	—	—	—	23	—	—	—	287	—	—	—	23
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

  

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 31 décembre 2023																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	>100 % < 1 250 %	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %
1 <b>Expositions totales</b>	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	326	—	—	—	26
2 Titrisation classique	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	326	—	—	—	26
3 Dont titrisation	—	—	—	—	24	—	—	—	24	—	—	—	295	—	—	—	24
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	—	—	—	—	24	—	—	—	24	—	—	—	295	—	—	—	24
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	2	—	—	—	2	—	—	—	31	—	—	—	2
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

  

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 30 septembre 2023																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	>100 % < 1 250 %	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %
1 <b>Expositions totales</b>	—	—	—	—	32	—	—	—	32	—	—	—	394	—	—	—	32
2 Titrisation classique	—	—	—	—	32	—	—	—	32	—	—	—	394	—	—	—	32
3 Dont titrisation	—	—	—	—	29	—	—	—	29	—	—	—	362	—	—	—	29
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	—	—	—	—	29	—	—	—	29	—	—	—	362	—	—	—	29
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

**Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) (suite)**

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 30 juin 2023																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	>100 % < 1 250 %	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %
1 <b>Expositions totales</b>	—	—	—	—	27	—	—	—	27	—	—	—	338	—	—	—	27
2 Titrisation classique	—	—	—	—	27	—	—	—	27	—	—	—	338	—	—	—	27
3 Dont titrisation	—	—	—	—	25	—	—	—	25	—	—	—	307	—	—	—	25
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	—	—	—	—	25	—	—	—	25	—	—	—	307	—	—	—	25
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	2	—	—	—	2	—	—	—	31	—	—	—	2
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

  

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 31 mars 2023																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	>100 % < 1 250 %	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %
1 <b>Expositions totales</b>	—	—	—	—	29	—	—	—	29	—	—	—	360	—	—	—	29
2 Titrisation classique	—	—	—	—	29	—	—	—	29	—	—	—	360	—	—	—	29
3 Dont titrisation	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	328	—	—	—	26
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	328	—	—	—	26
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

# MESURE DE CONTRÔLE MACROPRUDENTIEL

**Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique**

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2024					Au 31 décembre 2023				
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
Allemagne	0,75 %	6	6	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Canada	— %	337 173	88 451	s. o.	s. o.	— %	336 349	95 752	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	7 223	4 977	s. o.	s. o.	— %	6 209	4 504	s. o.	s. o.
France	1,00 %	23	7	s. o.	s. o.	0,50 %	17	5	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	1,00 %	85	24	s. o.	s. o.	1,00 %	85	24	s. o.	s. o.
Japon	— %	5	—	s. o.	s. o.	— %	7	—	s. o.	s. o.
Luxembourg	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	163	163	s. o.	s. o.	2,00 %	178	178	s. o.	s. o.
Autres pays	— %	51	16	s. o.	s. o.	— %	46	14	s. o.	s. o.
<b>Total</b>	— %	<b>344 729</b>	<b>93 644</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	— %	<b>342 891</b>	<b>100 477</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2023					Au 30 juin 2023				
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique <sup>(1)</sup>	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
Allemagne	0,75 %	6	6	s. o.	s. o.	0,75 %	72	19	s. o.	s. o.
Canada	— %	325 996	77 824	s. o.	s. o.	— %	327 301	82 792	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	4 577	3 338	s. o.	s. o.	— %	4 368	2 990	s. o.	s. o.
France	0,50 %	24	16	s. o.	s. o.	0,50 %	17	16	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	1,00 %	88	24	s. o.	s. o.	1,00 %	87	21	s. o.	s. o.
Japon	— %	4	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Luxembourg	0,50 %	27	5	s. o.	s. o.	0,50 %	27	5	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	214	214	s. o.	s. o.	1,00 %	298	159	s. o.	s. o.
Autres pays	— %	76	21	s. o.	s. o.	— %	179	128	s. o.	s. o.
<b>Total</b>	— %	<b>331 012</b>	<b>81 448</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	— %	<b>332 349</b>	<b>86 130</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

**Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique (suite)**

	a	b	c	d	e
	Au 31 mars 2023				
	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique			Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
(en millions de dollars)	Taux du volant de fonds propres contracyclique <sup>(1)</sup>	Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques		
Allemagne	0,75 %	73	19	s. o.	s. o.
Canada	— %	323 527	85 707	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	3 783	2 945	s. o.	s. o.
France	— %	15	14	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	1,00 %	134	27	s. o.	s. o.
Japon	— %	—	—	s. o.	s. o.
Luxembourg	0,50 %	27	5	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	1,00 %	351	184	s. o.	s. o.
Autres pays	— %	112	70	s. o.	s. o.
<b>Total</b>	— %	<b>328 022</b>	<b>88 971</b>	s. o.	s. o.

<sup>(1)</sup> Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle des trimestres subséquents.

## RATIO DE LEVIER

Tableau LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

	a	a	a	a	a
(en millions de dollars)	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023
1 Total des actifs consolidés figurant dans les états financiers publiés	435 819	422 940	414 056	409 558	398 604
2 Ajustements pour participations dans des banques, des compagnies d'assurance ou des entités financières ou commerciales qui sont consolidées à des fins comptables, mais qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	(59 219)	(59 065)	(55 444)	(55 833)	(55 018)
3 Ajustements pour expositions de titrisation respectant les exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert du risque	—	—	—	—	—
4 Ajustements pour actifs fiduciaires inscrits au bilan conformément aux normes comptables applicables, mais exclus de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	—	—	—	—	—
5 Ajustements pour instruments financiers dérivés	660	402	405	49	8
6 Ajustements pour cessions temporaires de titres (opérations de pension et autres types de prêts garantis)	1 594	989	1 328	870	844
7 Ajustements pour éléments hors bilan (conversion en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	30 981	30 159	25 473	25 826	21 292
8 Autres ajustements <sup>(1)</sup>	(6 596)	(4 862)	(6 960)	(7 161)	(5 482)
9 <b>Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier</b>	<b>403 239</b>	<b>390 563</b>	<b>378 858</b>	<b>373 309</b>	<b>360 248</b>

<sup>(1)</sup> Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux incidences de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier. Ces mesures ont cessé de s'appliquer au quatrième trimestre de 2023.

Tableau LR2 – Déclaration commune du ratio de levier

		a	b			
(en millions de dollars)		Au 31 mars 2024	31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023	Au 30 juin 2023	Au 31 mars 2023
<b>Expositions sur éléments de bilan</b>						
1	Expositions figurant au bilan (hors dérivés et cessions temporaires de titres (SFT), mais sûretés incluses)	345 038	338 344	332 127	326 975	322 227
2	Montant brut incluant les sûretés fournies sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs de bilan en vertu du référentiel comptable	—	—	—	—	—
3	(Déduction des actifs à recevoir au titre de la fraction liquide de la marge de variation fournie dans les transactions sur dérivés)	—	—	—	—	—
4	(Actifs déduits aux fins du calcul des fonds propres de base de Bâle III et ajustements réglementaires)	—	—	—	—	—
5	<b>Total des expositions de bilan (hors dérivés et SFT) (somme des lignes 1 à 4)</b>	<b>345 038</b>	<b>338 344</b>	<b>332 127</b>	<b>326 975</b>	<b>322 227</b>
<b>Expositions sur dérivés</b>						
6	Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur dérivés (si applicable, nettes de la fraction liquide et éligible de la marge de variation, et/ou avec compensation bilatérale)	1 484	1 327	1 051	1 043	1 368
7	Majorations pour expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés	5 217	4 846	4 663	4 500	4 640
8	(Volet contrepartie centrale (CCP) exempté sur les expositions de transaction compensées par les clients)	—	—	—	—	—
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	—	—	—	—	—
10	(Compensation des notionnels effectifs ajustés et déduction des majorations sur dérivés de crédit vendus)	—	—	—	—	—
11	<b>Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)</b>	<b>6 701</b>	<b>6 173</b>	<b>5 714</b>	<b>5 543</b>	<b>6 008</b>
<b>Expositions sur cessions temporaires de titres (SFT)</b>						
12	Actifs bruts associés aux SFT (sans compensation), après ajustements en cas de transactions comptabilisées comme des ventes	18 925	14 898	14 216	14 095	9 877
13	(Montants compensés des liquidités à verser et à recevoir sur actifs SFT bruts)	—	—	—	—	—
14	Exposition au risque de contrepartie sur actifs SFT	1 594	989	1 328	870	844
15	Expositions sur transactions dans lesquelles la banque opère en tant qu'agent	—	—	—	—	—
16	<b>Total des expositions sur SFT (somme des lignes 12 à 15)</b>	<b>20 519</b>	<b>15 887</b>	<b>15 544</b>	<b>14 965</b>	<b>10 721</b>
<b>Autres expositions sur éléments hors bilan</b>						
17	Expositions sur éléments hors bilan à leur montant notionnel brut	139 257	136 936	134 404	112 203	106 552
18	(Ajustements pour conversion en équivalent-crédit)	(108 276)	(106 777)	(108 931)	(86 377)	(85 260)
19	Éléments de hors-bilan (somme des lignes 17 et 18)	30 981	30 159	25 473	25 826	21 292
<b>Expositions sur fonds propres et total des expositions</b>						
20	Fonds propres de base (Tier 1)	29 912	28 678	28 566	28 332	27 890
21	<b>Total des expositions (somme des lignes 5,11,16,19)</b>	<b>403 239</b>	<b>390 563</b>	<b>378 858</b>	<b>373 309</b>	<b>360 248</b>
<b>Ratio de levier</b>						
22	Ratio de levier de Bâle III (y compris l'impact de toute exemption temporaire applicable aux réserves auprès de la banque centrale)	7,4 %	7,3 %	7,5 %	7,6 %	7,7 %
22a	Ratio de levier de Bâle III (hors impact de toute exemption temporaire applicable aux réserves auprès de la banque centrale) <sup>(1)</sup>	s.o.	s.o.	7,5 %	7,5 %	7,7 %
23	Exigence minimum nationale concernant le ratio de levier	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %

<sup>(1)</sup> Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux incidences de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier. Ces mesures ont cessé de s'appliquer au quatrième trimestre de 2023.

## AUTRES INFORMATIONS

## EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport <sup>(1)</sup>	Page
<i>Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques</i>				
KM1	Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	Trimestrielle	Ce rapport	4
KM2	Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	5
OVA	Approche de la gestion des risques du Mouvement	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 <sup>e</sup> trimestre 2023	6
OV1	Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Ce rapport	6
CMS1	Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	Trimestrielle	Ce rapport	11
CMS2	Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs	Trimestrielle	Ce rapport	12
<i>Composition des fonds propres et TLAC</i>				
CC1	Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	13
CC2	Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle	Ce rapport	17
CCA	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles	Trimestrielle	Ce rapport	19
TLAC1	Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	26
TLAC3	Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle	Ce rapport	27
<i>Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires</i>				
L11	Différence entre les périmètres de consolidation comptable réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	29
L12	Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle	Ce rapport	31
LIA	Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 <sup>e</sup> trimestre 2023	29
PV1	Ajustements prudents de la valeur (PVA)	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 <sup>e</sup> trimestre 2023	33
<i>Actifs grevés</i>				
ENC	Actifs grevés	Trimestriel	Rapport de gestion <sup>(2)</sup>	41
<i>Rémunération</i>				
REMA	Politique de rémunération	Annuelle	Notice annuelle 2023	40
REM1	Rémunération attribuée durant l'exercice fiscal	Annuelle	Notice annuelle 2023	60
REM2	Paiements spéciaux	Annuelle	Notice annuelle 2023	61
REM3	Rémunération différée	Annuelle	Notice annuelle 2023	60
<i>Risque de crédit</i>				
CRA	Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 <sup>e</sup> trimestre 2023	34
CR1	Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle	Ce rapport	32
CR2	Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut	Trimestrielle	Ce rapport	33
CRB	Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 <sup>e</sup> trimestre 2023	39

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 89.

## EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport <sup>(1)</sup>	Page
<i>Risque de crédit (suite)</i>				
CRC	Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (CRC)	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 <sup>e</sup> trimestre 2023	41
CR3	Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Trimestrielle	Ce rapport	34
CRD	Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 <sup>e</sup> trimestre 2023	47
CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)	Trimestrielle	Ce rapport	36
CR5	Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	39
CRE	Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (IRB)	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 <sup>e</sup> trimestre 2023	56
CR6	AIRB/FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	44
CR7	IRB – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'effet des dérivés de crédit dans la méthode NI.	
CR8	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB	Trimestrielle	Ce rapport	59
CR9	IRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 <sup>e</sup> trimestre 2023	72
CR10	IRB – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche NI sur les financements spécialisés et actions.	
<i>Risque de contrepartie</i>				
CCRA	Informations qualitatives sur le risque de contrepartie	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 <sup>e</sup> trimestre 2023	81
CCR1	Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche	Trimestrielle	Ce rapport	66
CCR3	Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	68
CCR4	AIRB/FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	71
CCR5	Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie	Trimestrielle	Ce rapport	77
CCR6	Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle	Ce rapport	78
CCR7	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie selon la méthode des modèles internes (IMM)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche NI pour le risque de contrepartie.	
CCR8	Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle	Ce rapport	78
<i>Titrisation</i>				
SECA	Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 <sup>e</sup> trimestre 2023	94
SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle	Ce rapport	79
SEC2	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle	L'exposition du Mouvement à la titrisation est non significative.	
SEC3	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme émetteur ou mandataire)	Trimestrielle	Le Mouvement n'agit pas comme émetteur ou mandataire.	
SEC4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme investisseur)	Trimestrielle	Ce rapport	81

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 89.

## EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport <sup>(1)</sup>	Page
<i>Risque de marché</i>				
MRA	Informations qualitatives sur le risque de marché	Annuelle	Le Mouvement a reporté la divulgation des informations propres au risque de marché à la deuxième phase d'implantation des exigences de communication du troisième pilier.	
MR1	Risque de marché selon l'approche standard	Trimestrielle		
MRB	Informations qualitatives sur les entités financières appliquant l'approche des modèles internes (IMA)	Annuelle		
MR2	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (IMA)	Trimestrielle		
MR3	Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (IMA)	Trimestrielle		
MR4	Comparaison des estimations de VaR par rapport aux gains ou pertes	Trimestrielle		
<i>Mesures de contrôle macroprudentiel</i>				
IFIS	Communication des indicateurs pour les IFIS	Annuelle	Rapport de gestion 1 <sup>er</sup> trimestre 2024 <sup>(2)</sup>	31
CCyB1	Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique	Trimestrielle	Ce rapport	83
<i>Risque Opérationnel</i>				
ORA	Exigences d'informations qualitatives générales relative au cadre de risque opérationnel de l'institution	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 <sup>e</sup> trimestre 2023	101
OR2	Indicateur d'activité et sous-composantes	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 <sup>e</sup> trimestre 2023	102
OR3	Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 <sup>e</sup> trimestre 2023	102
<i>Ratio de levier</i>				
LR1	Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	85
LR2	Déclaration commune du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	86
<i>Liquidité</i>				
LIQA	Gestion du risque de liquidité	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 <sup>e</sup> trimestre 2023	105
LIQ1	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle	Rapport de gestion <sup>(2)</sup>	41
LIQ2	Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle	Rapport de gestion <sup>(2)</sup>	42

<sup>(1)</sup> Indique le dernier rapport dans lequel l'exigence a fait l'objet d'une divulgation.

<sup>(2)</sup> Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

## ABRÉVIATIONS

Abréviation	Définition	Abréviation	Définition
<b>AEC</b>	Ajustement de l'évaluation de crédit	<b>FSB</b>	Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board)
<b>AEI</b>	Approche basée sur les évaluations internes	<b>HQLA</b>	Actifs liquides de haute qualité (High quality liquid assets)
<b>AIRB</b>	Approche de notation interne avancée (advanced internal ratings-based approach)	<b>IA</b>	Indicateur d'activité
<b>AS</b>	Approche standard	<b>IFIS-G</b>	Institution financière d'importance systémique globale
<b>APS</b>	Approche prudentielle simplifiée	<b>IFIS-i</b>	Institution financière d'importance systémique intérieure
<b>Approche NI</b>	Approche fondée sur les notations internes	<b>IFRS</b>	Normes internationales d'information financière
<b>Approche NI avancée</b>	Approche de notation interne avancée	<b>IRB approach</b>	Approche fondée sur les notations internes (Internal Ratings Based)
<b>Approche NI fondation</b>	Approche de notation interne fondation	<b>IRC</b>	Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (Incremental Risk Charge)
<b>AMF</b>	Autorité des marchés financiers	<b>LCR</b>	Ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio)
<b>APR</b>	Actifs pondérés en fonction des risques	<b>MMI / IMM</b>	Méthode des modèles internes (Internal Model Method)
<b>ARC</b>	Atténuation du risque de crédit	<b>NE</b>	Approche fondée sur les notations externes
<b>CBCB</b>	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	<b>NSFR</b>	Ratio de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio)
<b>CC</b>	Contrepartie centrale	<b>OEEC</b>	Organisme externe d'évaluation du crédit
<b>CCE</b>	Contrepartie centrale éligible	<b>PA</b>	Perte attendue
<b>CCR</b>	Risque de contrepartie (Counterparty Credit Risk)	<b>PCD</b>	Perte en cas de défaut
<b>CRM</b>	Atténuation du risque de crédit (Credit Risk Mitigation)	<b>PD</b>	Probabilité de défaut
<b>ECD</b>	Exposition en cas de défaut	<b>SFT</b>	Cessions temporaires de titres (Securities financing transactions)
<b>EPAE</b>	Exposition positive attendue effective	<b>STC</b>	Simple, transparents et comparables.
<b>ERCDE</b>	Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	<b>TLAC</b>	Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity)
<b>FCEC</b>	Facteurs de conversion en équivalent-crédit	<b>VaR</b>	Valeur à risque
<b>FIRB</b>	Approche de notation interne fondation (foundation internal ratings-based approach)		

## GLOSSAIRE

### Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

### Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

### Ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)

L'ajustement de l'évaluation de crédit correspond à la différence entre la valeur sans risque des dérivés et la valeur réelle de portefeuille, en tenant compte du défaut potentiel de la contrepartie. L'AEC vise à déterminer l'incidence du risque de contrepartie.

### Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

### Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

### Approche standard

#### – Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

#### – Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les classes de risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de rendement, le risque sur actions, le risque de change, le risque lié aux produits de base et le risque de défaut.

#### – Risque opérationnel

Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de perte (CP), à partir de laquelle un multiplicateur de perte interne (MPI) est calculé selon la moyenne des pertes historiques. Le capital pour le risque opérationnel est le produit du CIA et du MPI, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel étant cette exigence de capital multipliée par 12,5.

### Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

### Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

### Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

### Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

### Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

### Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

### Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

## GLOSSAIRE (suite)

### Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

### Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

### Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

### Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

### Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

### Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

### Facteur scalaire

Facteur qui correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

### Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

### Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

### Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

### Parts de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

### Perte attendue (PA)

Mesure sur une période d'un an du niveau de perte attendue sur un portefeuille donné. Elle est le produit des trois paramètres de risque de crédit, soit l'ECD, la PCD et la PD.

### Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

### Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

### Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

### Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

## GLOSSAIRE (suite)

### Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

### Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

### Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

### Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

### Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

### Risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

### Risque de contrepartie et d'émetteur

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

### Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

### Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

### Risque de prix

Risque lié à la perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

### Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

### Risque supplémentaire (IRC)

Exigence de fonds propres supplémentaires liée au risque de défaut et de migration des positions comportant un risque d'émetteur dans les portefeuilles de négociation.

### Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

### Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

### Valeur à risque en période de tension

Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.